



Pêches et Océans
Canada

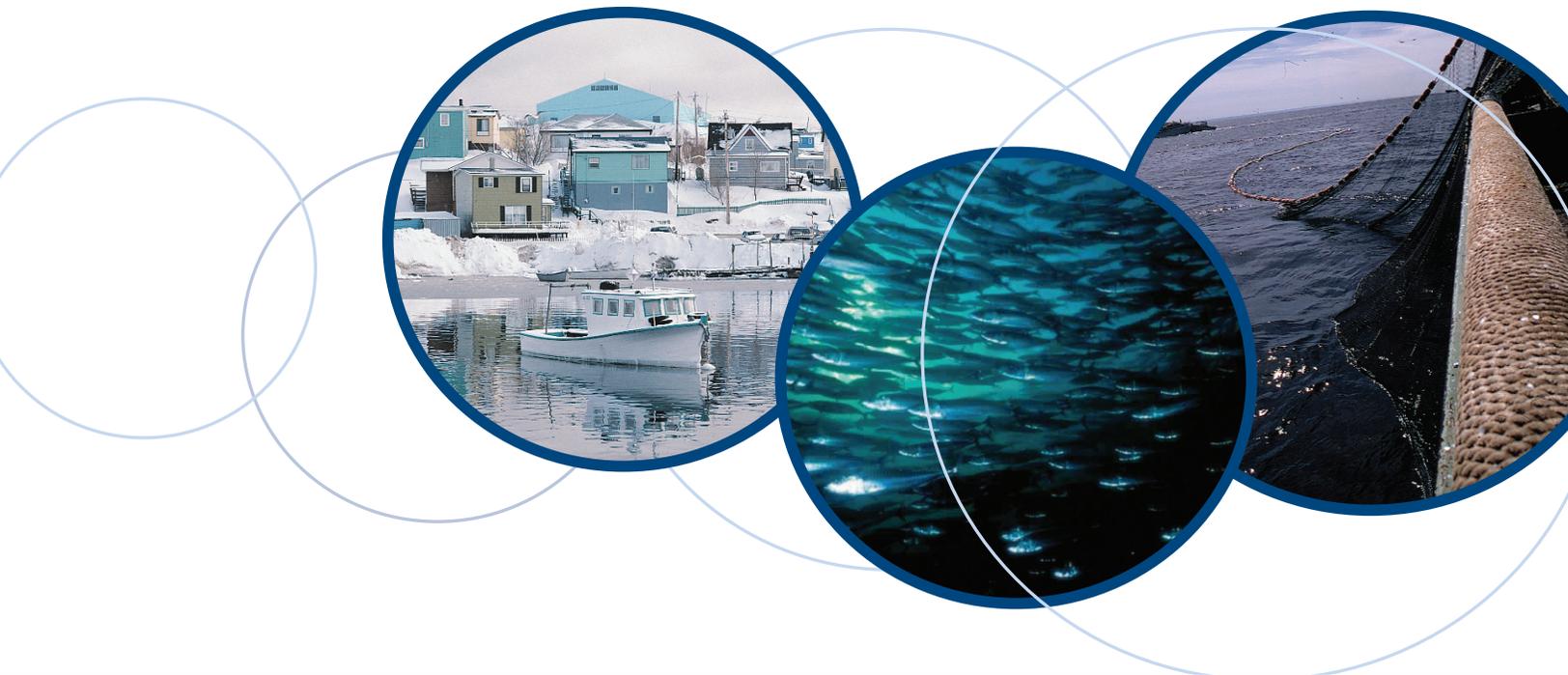
Fisheries and Oceans
Canada

NOS EAUX, NOTRE AVENIR

Stratégie de développement durable

Pêches et Océans Canada

2007-2009



www.dfo-mpo.gc.ca

Canada 

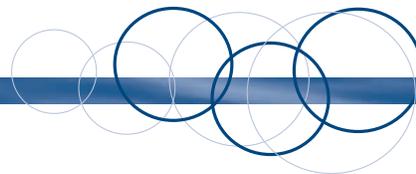


Table des matières

Message du Ministre	3
Faits saillants	5
1. Introduction	7
Mandat	7
Définition du développement durable pour le MPO	8
Intégration des principes de développement durable	8
Vision	9
2. Plan d'action	10
Engagements du ministère pour 2007–2009	10
<i>BUT A: Des écosystèmes aquatiques sains et productifs;</i>	12
<i>BUT B: Des voies navigables sécuritaires et accessibles;</i>	20
<i>BUT C: Des pêches et une aquaculture durables; et</i>	25
<i>BUT D: Des opérations et une gestion durables sur le plan de l'environnement</i>	39
3. Tableau du rapport d'étape	50
Imputabilité à l'égard des Canadiens	50
4. Conclusion	66
Annexe 1: Renseignements généraux sur l'élaboration de la Stratégie de développement durable 2007–2009	67
Annexe 2: Glossaire	74
Annexe 3: Index des cases de texte	75

Publié par :

Direction générale des communications
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

MPO/2006-1115

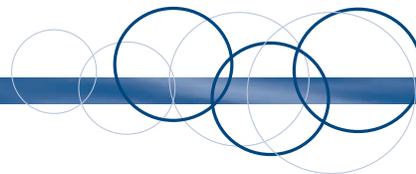
© Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2006

N° cat. FS23-329/2007
ISBN 0-662-49685-X

CD-ROM
N° cat. FS23-329/2007-MRC
ISBN 0-662-49686-8

PDF
N° cat. FS23-329/2007F-PDF
ISBN 0-662-72991-9

Imprimé sur du papier recyclé



Message du Ministre

En ma qualité de Ministre des Pêches et Océans, il me fait plaisir de vous présenter la Stratégie de développement durable de mon ministère pour 2007-2009. Cette nouvelle stratégie entre dans le cadre de notre engagement continu qui vise à offrir aux Canadiens des pêches et une aquaculture durables, ainsi que des écosystèmes aquatiques sains et productifs.



Il est important de bien gérer les ressources publiques des Canadiens pour en assurer la viabilité à long terme. À Pêches et Océans Canada (MPO), nous croyons dans la collaboration avec les partenaires et les intervenants intéressés afin de gérer nos ressources aquatiques de façon transparente et imputable.

Par exemple, le nouveau gouvernement canadien a déployé des efforts au sein de la communauté mondiale afin de mieux protéger les stocks de poissons qui chevauchent les eaux canadiennes et internationales. Le Groupe de travail sur la haute mer qui s'occupe de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les succès récemment remportés en améliorant l'efficacité de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest ont permis au Canada de diriger la lutte contre la surpêche et d'encourager une gouvernance plus responsable dans le domaine de la pêche en haute mer.

Nous sommes convaincus de l'importance de la science pour mieux informer nos décisions en matière de gestion et pour contribuer à faire en sorte que le développement de nos ressources halieutiques et océaniques évolue de façon responsable. La science constitue un volet essentiel d'une approche intégrée et axée sur les écosystèmes dans le but de gérer la pêche et nos océans.

Pour cette raison, il nous a fait plaisir d'investir plus tôt cette année dans l'amélioration des installations de recherche principales du Centre des pêches de l'Atlantique nord-ouest qui se trouve à St-John's, Terre-Neuve et Labrador. Nous avons également créé à petite échelle et pour une durée d'un an une pêche consacrée à la morue du Nord à des fins de recherche.

En ce qui concerne la côte ouest, nous y avons instauré un nouveau plan pilote d'une durée de trois ans afin d'intégrer les pêches commerciales de poisson de fond pour la saison 2006. Ce plan, que les intervenants de l'industrie ont élaboré en collaboration avec les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi qu'avec les Premières nations, favorise la conservation et la durabilité des stocks de poisson de fond dans le Pacifique.

Nous avons également investi dans le but d'améliorer nos efforts de conservation et de protection dans la région du Pacifique et pour accroître notre capacité de surveillance de l'habitat dans les principaux secteurs à cet endroit.



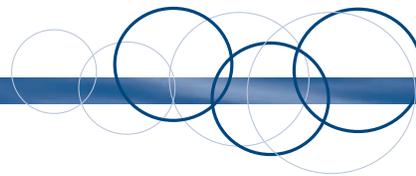
En mars dernier, nous avons également annoncé un plan de gestion d'une durée de cinq ans consacré à la conservation et au développement durable de la population de phoques de l'Atlantique, qui est demeurée stable et en santé depuis le milieu des années 1990. Ce plan repose sur des pratiques de gestion des pêches par objectifs et sur l'approche de précaution dans le but de gérer la chasse annuelle au phoque de façon responsable sans menacer la viabilité du troupeau.

Je suis fier de ces réalisations au nom des Canadiens. De plus, elles contribuent à démontrer que le nouveau gouvernement du Canada est vraiment déterminé à intégrer les principes de développement durable et responsable à la gestion de nos ressources halieutiques et océaniques.

La *Stratégie de développement durable* constitue un volet important de cet engagement et un élément essentiel de la planification du ministère. Cette stratégie reflète les succès de notre ministère et définit clairement la voie à suivre et notre responsabilité pour les trois prochaines années.

Cette *Stratégie* joue un rôle essentiel afin d'aider le MPO à conserver et protéger nos ressources halieutiques et océaniques tout en offrant de façon responsable une valeur ultime aux Canadiens – maintenant et pour des générations à venir.

L'honorable Loyola Hearn, C.P., député
*Ministre des Pêches et des Océans



FAITS SAILLANTS

En tant que ministère déterminé à réaliser le développement durable, Pêches et Océans Canada (MPO) s'efforce de protéger et de conserver les ressources aquatiques de notre pays tout en favorisant le développement et l'utilisation de ces ressources. La Stratégie de développement durable (SDD) est un outil important qui aide le ministère à réaliser son mandat. La SDD a pour but d'assurer que le MPO, comme tous les ministères et organismes du fédéral, tiennent compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux lorsque vient le temps de prendre des décisions.

Définition du développement durable

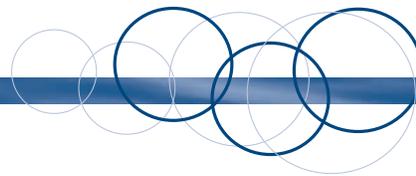
Le MPO utilise la définition généralement en usage au sein du gouvernement canadien :
Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Ce document a été conçu pour accompagner le Plan stratégique de 2005–2010 du ministère. Il présente un rapport d'étape sur les engagements passés en matière de développement durable, ainsi que les nouvelles initiatives pour 2007–2009. La SDD du MPO est une stratégie nationale mais présente des études de cas régionales de partout au Canada.

La méthodologie du MPO en ce qui concerne la SDD repose sur la nouvelle approche fédérale, sur les résultats de consultation, ainsi que sur les leçons apprises des SDD précédentes. Fondé sur un cadre logique, le plan d'action de la SDD permet d'encadrer les efforts du ministère en ce qui concerne les réalisations souhaitées, les actions planifiées et la façon dont il mesurera ses résultats. Dans l'ensemble, la méthodologie a été simplifiée en faisant appel à un plan d'action dont la structure est assortie de buts plus détaillés et mieux intégrés au plan stratégique du Ministère :

- *Des écosystèmes aquatiques sains et productifs* – Le développement durable et la gestion intégrée des ressources dans l'environnement aquatique canadien et autour de celui-ci dans le cadre de la gestion des océans et de l'habitat du poisson, ainsi que les activités scientifiques essentielles qui favorisent ces deux programmes. Ce but concerne notre engagement en vertu du Plan d'action sur les océans, la modernisation du processus environnemental, la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), ainsi que nos efforts visant à contrer les espèces aquatiques envahissantes.
- *Des voies navigables sécuritaires et accessibles* – Consiste à permettre l'accès aux eaux du Canada en s'assurant de la sécurité et de l'intégrité globales de l'infrastructure maritime afin que tous les Canadiens en profitent. Ce but comprend l'engagement en vertu duquel les besoins en matière d'aides à la navigation doivent être comblés, en plus de consolider les opérations des ports pour petits bateaux.
- *Des pêches et une aquaculture durables* – Ce but fait référence à un programme intégré de pêche et d'aquaculture qui est crédible, basé sur la science, abordable et efficace, tout en contribuant à la durabilité des richesses auxquelles les Canadiens ont accès. Ce but comporte l'engagement en matière de renouvellement de la gestion des pêches, la création d'un nouveau régime de gouvernance aquacole, l'appui aux communautés autochtones, ainsi que les stratégies internationales relatives aux pêches et à la gouvernance.
- *Des opérations et une gestion durables sur le plan de l'environnement* – Ce but concerne la mise en œuvre et l'entretien des opérations durables, ainsi que la sensibilisation de l'organisation à l'importance du développement durable et à sa prise en compte dans le cadre du processus décisionnel. Il consiste, entre autres, dans l'engagement visant à mesurer l'empreinte écologique et à accroître la sensibilisation corporative au MPO.

La SDD continuera de refléter l'évolution du développement durable en tant que concept, en plus de servir de pierre angulaire en matière d'innovation et de leadership au ministère.



1. Introduction

Les pêches, les océans et les voies navigables intérieures du Canada ont longtemps joué un rôle de premier plan dans le développement et la croissance du Canada en tant que nation. Il s'agit d'éléments essentiels du tissu historique, économique et culturel des communautés côtières du Canada alors qu'elles offrent des ressources fiables autour desquelles l'économie canadienne et la notion du sens national continuent de croître.

L'engagement de Pêches et Océans Canada (MPO) à l'égard de ces éléments s'est reflété dans plusieurs initiatives en 2006. Par exemple, le MPO a contribué à conserver et protéger les stocks de poissons en recrutant 20 nouveaux agents des pêches (trois à l'Île-du-Prince-Édouard, trois au Nouveau-Brunswick et 14 à Terre-Neuve et Labrador) et en augmentant de 162 à 176 le nombre d'agents des pêches qui patrouillent dans les cours d'eau de la Colombie-Britannique.

Le ministère a également annoncé en 2006 un nouveau plan pilote d'une durée de trois ans dans le but d'intégrer la pêche commerciale au poisson de fond pour ainsi favoriser la conservation et la durabilité de ces stocks de poissons. Ce plan pilote repose sur les principes de la Réforme des pêches du Pacifique annoncée en 2005. Ces principes consistent, entre autres, dans la durabilité des populations de poissons, la consolidation de la pêche à des fins économiques, la consolidation des programmes du MPO, la réalisation de progrès au niveau de l'accès des Premières nations aux pêches économiques, ainsi que l'amélioration du rendement économique des pêches. Ce plan pilote facilitera également la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* en permettant de mieux comprendre les écosystèmes complexes, en vertu de la *Loi sur les océans* et d'assurer la durabilité des pêches.

On a également annoncé en 2006 un Plan pluriannuel de gestion du phoque de

l'Atlantique. Le MPO continuera de faire appel à la gestion des pêches axée sur les objectifs, ainsi qu'à l'approche de précaution dans le but de gérer la chasse au phoque. Ce modèle de gestion axée sur les objectifs fait appel aux règles de contrôle et aux points de référence afin d'enclencher des mesures de gestion pour une pêche. Il facilite la chasse axée sur le marché afin de permettre aux chasseurs de phoques de maximiser leurs profits sans compromettre la conservation. Ces approches de gestion démontrent que le Canada est déterminé à assurer la conservation et la durabilité de la chasse au phoque.

De plus, l'année 2006 fut importante sur le plan de la gestion internationale des pêches. Les pages suivantes présentent des cases détaillant les derniers progrès réalisés concernant l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) et le Groupe de travail sur la haute mer (GTHM).

Mandat

Au nom du gouvernement du Canada, le MPO est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à favoriser les intérêts scientifiques, écologiques, sociaux et économiques du Canada à l'égard des océans et des étendues d'eau douce. En tant que ministère préconisant le développement durable, le MPO s'efforce de protéger et conserver les ressources aquatiques du Canada, tout en appuyant le développement et l'utilisation de ces ressources. C'est en ayant en tête la notion de développement durable que le MPO réalise ses activités.

Le MPO est un chef de file national et international dans les domaines de la sécurité maritime et dans la gestion des ressources qu'on retrouve dans les océans et en eaux douces. Les activités du ministère et sa présence sur les eaux canadiennes contribuent

à assurer le déplacement sécuritaire des gens et des marchandises. Grâce à la flotte de la Garde côtière canadienne, le ministère joue un rôle de premier plan lorsqu'il s'agit d'offrir un soutien sur l'eau aux nombreux ministères du gouvernement, sans compter qu'il est responsable des activités d'intervention en cas d'urgence de nature environnementale.

Pour faciliter la réalisation de son mandat, le MPO dispose également de législation cadre, incluant la *Loi sur les océans* en vertu de laquelle

le Ministre est responsable de la gestion des océans, en plus d'offrir des services de garde côtière et hydrographiques au nom du gouvernement canadien. La législation comprend également la *Loi sur les pêches*, en vertu de laquelle le Ministre est responsable de la gestion des pêches, incluant la gestion de l'impact de l'aquaculture et des pêches ainsi que l'habitat du poisson. Le ministère est également une des trois autorités responsables en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

1. Définition du développement durable au MPO

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Le MPO adhère à la définition de développement durable généralement reconnue et provenant du Rapport de 1987 de la Commission Brundtland intitulé *Notre avenir à tous*.

En vertu des principes de développement durable, les questions sociales, économiques et environnementales sont interreliées et doivent être intégrées au processus décisionnel. Les décisions reposant sur le développement durable aident les Canadiens à réaliser un environnement sain, une économie prospère et une société florissante pour les générations actuelle et à venir.

Intégration des principes de développement durable

Alors que le gouvernement du Canada est déterminé à intégrer les principes de développement durable à ses activités, des directives fédérales ont récemment été élaborées afin de contribuer à assurer la coordination de cette quatrième ronde de stratégies ministérielles.

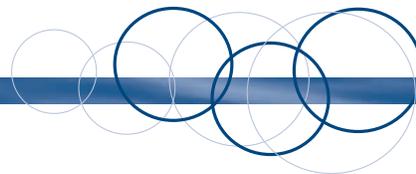
Voici les six priorités identifiées dans le cadre de ces directives :

- air pur;
- eau propre;
- changement climatique;

- **communautés durables;**
- **développement et utilisation durables des ressources naturelles; et**
- **gouvernance en matière de développement durable** (voir l'annexe 1 pour plus de détails).

Cette Stratégie de développement durable est conforme aux directives fédérales mais met l'emphase principalement sur les priorités en caractères gras.

Le développement durable joue un rôle de premier plan dans la vision et les priorités du MPO, alors que la SDD constitue un volet essentiel de la planification du ministère. Elle décrit les objectifs et les engagements qui consistent à intégrer le développement durable aux efforts de tous les jours, tout en offrant aux employés du MPO un document de travail pratique qui les aidera à réaliser les résultats que



le ministère s'est engagé à produire. Cependant, la SDD ne présente qu'un éventail précis des initiatives qui reflètent les rôles du ministère sur les plans de la réglementation, des opérations et de la gestion des ressources naturelles.

L'approche employée en ce qui a trait à la SDD est uniforme et intégrée aux autres documents de planification du ministère. Elle présente un nombre précis d'initiatives nationales, assorties d'études de cas régionales tangibles, en plus d'assurer un équilibre entre la vision et sa faisabilité.

Dans l'intérêt d'une meilleure intégration, le MPO a basé le plan d'action de sa SDD 2007–2009 sur les trois résultats du ministère identifiés dans le cadre de son actuel plan stratégique, soit :

1. **Des voies navigables sécuritaires et accessibles (VNSA)**
2. **Des écosystèmes aquatiques sains et productifs (EASP)**
3. **Des pêches et une aquaculture durables (PAD)**

Le MPO est le gardien d'un nombre significatif de bureaux et d'immeubles à destination

particulière, dont les bases de la Garde côtière canadienne, les stations de phare, les ports pour petits bateaux, les centres consacrés à la biodiversité et les laboratoires, et les employés utilisent des véhicules, des aéronefs et une vaste flotte de navires. L'utilisation de ces biens à des fins opérationnelles produit un impact direct et important sur l'environnement. Pour les fins de la SDD, le MPO a ajouté un quatrième objectif spécifique à la culture et aux opérations corporatives qui met l'emphase sur la sensibilisation et la gestion des impacts des opérations ministérielles sur l'environnement.

4. Des opérations et une gestion durables sur le plan de l'environnement

Les pages suivantes nous présentent les principales activités et les résultats prévus devant aider le ministère à réaliser ces quatre buts au cours des trois prochaines années. Comme le plan d'action le démontre, le MPO a déployé des efforts dans le but d'identifier des liens plus évidents entre les activités, les résultats, ainsi que les buts qu'il s'est fixé. Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie et sur le modèle logique de la SDD, voir l'annexe I.

Vision



2. Plan d'action

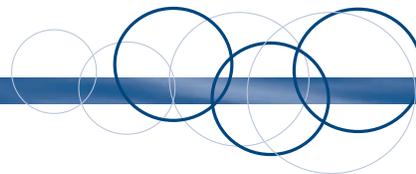
Engagements du ministère pour 2007-2009

La méthodologie du MPO dans le cadre de la SDD repose sur la nouvelle approche fédérale, les résultats de la consultation et les leçons apprises de la SDD 2005-2006 (voir l'annexe 1 pour plus de détails). La méthodologie globale a été simplifiée en se basant sur une structure de plan d'action qui présente des buts plus détaillés et mieux intégrés :

- *Des écosystèmes aquatiques sains et productifs;*
- *Des voies navigables sécuritaires et accessibles;*
- *Des pêches et une aquaculture durables; et*
- *Des opérations et une gestion durables sur le plan de l'environnement.*

Vous trouverez également dans ce plan d'action une analyse narrative de chaque résultat, répondant ainsi à la recommandation de la Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) voulant que les ministères ajoutent une analyse des divers enjeux dans leurs SDD afin de souligner ainsi les implications des activités identifiées en matière de développement durable. Ce nouveau format permet d'établir un lien plus étroit entre l'analyse des enjeux et les résultats souhaités pour 2007-2009. Les analyses des enjeux sont assorties de tableaux des activités, de paramètres de rendement et d'échéances. Reposant sur un modèle logique, le plan d'action encadre les efforts du ministère en ce qui a trait aux réalisations futures, aux efforts qu'on déploiera et à la façon dont ceux-ci seront mesurés. Veuillez consulter l'Annexe 1 pour de plus amples renseignements.





BUT A – Des écosystèmes aquatiques sains et productifs

Résultat A.1 : Dans le cadre du plan de modernisation du processus environnemental, le Programme de gestion de l'habitat est conforme aux principes de développement durable.

Résultat A.2 : Les espèces aquatiques en péril sont protégées ou en voie de rétablissement.

Résultat A.3 : L'introduction d'espèces aquatiques envahissantes se trouve minimisée et l'impact des espèces envahissantes actuelles est corrigé.

Résultat A.4 : Les activités marines font l'objet d'une gestion proactive alors qu'on préserve la santé des océans du Canada en collaboration avec les intervenants.

BUT B - Des voies navigables sécuritaires et accessibles

Résultat B.1 : Une gestion plus efficace des interventions dans les cas de pollution maritime en eaux canadiennes pour ainsi réduire les impacts néfastes sur l'environnement.

Résultat B.2 : Les opérations des ports pour petits bateaux sont conformes aux normes environnementales reconnues au Canada et à l'étranger

Résultat B.3 : Une approche prioritaire axée sur les risques est mise en œuvre afin de présenter aux marins des renseignements sur la navigation, et ce, de façon efficace et au moment opportun.

Résultat B.4 : Une combinaison adéquate d'aides à la navigation conventionnelles et électroniques est obtenue afin de répondre aux besoins changeants des marins et d'améliorer de façon globale les coûts et l'efficacité sur le plan écologique.

BUT C - Des pêches et une aquaculture durables

Résultat C.1 : Un nouveau modèle de gouvernance en matière de gestion des pêches est élaboré afin de combler les besoins d'une industrie en évolution, tout en reconnaissant les principes de développement durable ainsi que les approches de précaution et des écosystèmes.

Résultat C.2 : Un nouveau régime de gouvernance aquacole est élaboré.

Résultat C.3 : La collaboration est accrue avec les groupes autochtones contribuant à la mise sur pied de communautés autochtones durables.

Résultat C.4 : La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et la surpêche sont réduites grâce à une coopération internationale accrue au niveau de la gestion, de l'exécution et des mesures commerciales.

BUT D - Des opérations et une gestion durables sur le plan environnemental

Résultat D.1 : On tient compte des impacts environnementaux dans les politiques, les plans et les programmes du MPO en intégrant une approche axée sur les évaluations environnementales stratégiques (ÉES).

Résultat D.2 : Les membres du personnel du MPO comprennent et sont en mesure de réagir aux préoccupations d'ordre environnemental dans le cadre de leur travail quotidien, incluant les exigences de conformité environnementale, le cas échéant.

Résultat D.3 : L'impact des questions relatives au changement climatique sur les activités du ministère est mieux compris.

Résultat D.4 : Une Garde côtière canadienne comprenant mieux l'impact de ses activités sur l'environnement et dirigeant le fonctionnement et le développement de tous ses biens conformément aux normes et règlements les plus avant-gardistes de l'industrie.

Résultat D.5 : Des cadres d'action sont élaborés dans le but d'orienter la gestion de l'environnement au MPO, incluant les réservoirs de stockage, les matières dangereuses et les sites contaminés.

Résultat D.6 : Les émissions et les frais d'entretien des véhicules sont réduits grâce à une utilisation convenable de ces derniers.

BUT A - Des écosystèmes aquatiques sains et productifs

Les écosystèmes aquatiques sains et productifs concernent le développement durable et la gestion intégrée des ressources dans l'environnement aquatique du Canada ou autour de celui-ci dans le cadre de la gestion des océans et de l'habitat du poisson, ainsi que des activités essentielles qui favorisent ces deux programmes.

Vous constaterez, dans les énoncés et les activités qui suivent, des liens menant au but identifié par le gouvernement du Canada et qui consiste dans :

- *Développement et utilisation durables des ressources naturelles*

Résultat A.1 :
Dans le cadre du plan de modernisation du processus environnemental, le Programme de gestion de l'habitat est conforme aux principes de développement durable.

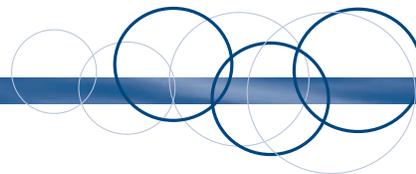
Analyse des enjeux

Le Programme de gestion de l'habitat s'est vu confronté à plusieurs défis importants, dont les demandes accrues des divers secteurs de l'industrie qui souhaitent une prévisibilité et une cohérence accrues, ainsi qu'une meilleure gestion des moments opportuns liés au processus décisionnel; les gouvernements provinciaux qui souhaitent une coordination améliorée tenant compte de leurs responsabilités et méthodes; et les groupes environnementaux qui souhaitent une application plus stricte des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à l'habitat, ainsi que

des dispositions de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) concernant la protection de l'environnement. En réponse à ces préoccupations, le MPO a instauré le Plan de modernisation du processus environnemental (PMPE) visant à moderniser le Programme de gestion de l'habitat en faisant en sorte qu'il permette une protection plus efficace de l'habitat du poisson et une prestation plus efficace des programmes. Dans la pratique, ces aspects ont entraîné des changements considérables au niveau des programmes, des politiques, de l'organisation et de la culture corporative.

Le MPO collabore avec l'industrie, les gouvernements des provinces, les groupes autochtones, les organisations non gouvernementales dans le domaine de la conservation afin de rendre les partenariats conformes aux principes et aux objectifs de modernisation du processus environnemental. De plus, le MPO élabore et met en œuvre des partenariats officiels dans le but de rehausser la compréhension, d'adopter des programmes communs et d'intégrer les responsabilités du ministère afin de protéger l'habitat du poisson dans l'intérêt des principaux intervenants. Par exemple, le MPO a signé deux ententes de partenariat avec l'industrie, soit une impliquant les Associations nationales des industries des ressources (ANIR) et une autre avec l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ). De plus, le MPO a signé, en matière de gestion de l'habitat, des protocoles d'ententes fédérales-provinciales-territoriales et autres protocoles connexes.





Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Recourir à la gestion de risque afin d'identifier les projets faisant l'objet de renvois prioritaires et qui présentent le plus de risques pour l'environnement, incluant la mise en application régionale du Guide pratique pour la gestion des risques.	Mise en œuvre du cadre de gestion de risque en régions; élaboration de documents d'encadrement et suivi.	2009
Rationaliser les renvois des projets à faible risque, entre autres en mettant en œuvre les énoncés opérationnels nationaux et régionaux et en les intégrant aux systèmes provinciaux d'émission des permis.	<p>Nombre d'énoncés opérationnels nationaux élaborés et approuvés.</p> <p>Baisse du nombre de lettres de conseil touchant les renvois à faible risque et les énoncés opérationnels régionaux.</p> <p>Nombre d'énoncés opérationnels intégrés aux méthodes provinciales/ territoriales d'émission des permis (faible risque).</p>	
Mettre en œuvre le programme de formation obligatoire.	<p>Nombre de modules de formation, cours de formation et ateliers élaborés.</p> <p>Pourcentage d'employés affectés à la gestion de l'habitat ayant complété les cours de formation obligatoires (Gestion de l'habitat 101, Gestion de l'information 101).</p> <p>Pourcentage d'employés ayant complété leur formation individuelle en vertu du programme de formation obligatoire.</p>	
Mettre en œuvre la surveillance de l'habitat et la modernisation de la conformité dans le but d'améliorer la surveillance que permet le programme de l'habitat en matière d'efficacité des programmes et de conformité accrus aux dispositions de la <i>Loi sur les pêches</i> visant à protéger l'habitat du poisson.	Augmentation du temps et des ressources consacrés à la surveillance et à la vérification.	
Mettre en œuvre les mesures relatives à une gestion améliorée des grands projets, ce qui donnera lieu à des évaluations environnementales et à un processus décisionnel plus efficaces, plus opportuns et mieux coordonnés dans le cadre des grands projets.	Date du cycle à laquelle le processus d'évaluation environnementale débutera dans le cadre des principaux projets. Les évaluations environnementales sont déclenchées de plus en plus près du moment où doit débiter le processus d'examen.	

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Mettre en œuvre les ententes de partenariat et les plans de travail connexes avec les représentants régionaux et les membres de l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) et les Associations nationales des industries des ressources (ANIR).	Nombre d'associations industrielles qui ont intégré les énoncés opérationnels aux pratiques de gestion exemplaires de l'industrie.	2009
Poursuivre la mise sur pied de nouvelles ententes avec des organisations non gouvernementales, des gouvernements provinciaux (le cas échéant), des municipalités et autres dans le domaine de la gestion de l'habitat.	Nombre d'ententes de partenariat et/ou d'arrangements mis en œuvre en matière de gestion de l'habitat.	
Entreprendre l'examen scientifique par les pairs des avis relatifs aux preuves présentant un lien entre les activités humaines et leur impact sur l'habitat du poisson, comme le mentionnent les schémas consacrés au cheminement des effets qu'on retrouve dans le cadre de gestion des risques.	Cadre de gestion des risques reposant sur les avis scientifiques soumis à l'examen par les pairs.	

Résultat A.2 : Les espèces aquatiques en péril sont protégées ou en voie de rétablissement.

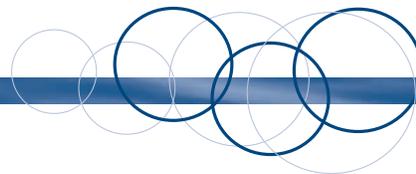
Analyse des enjeux

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a été adoptée en 2003 et est entrée en vigueur en 2004. Les espèces aquatiques en péril relèvent du Ministre du MPO, en vertu de la LEP en ce qui concerne les espèces aquatiques autres que les individus à l'intérieur des terres fédérales ou sur les terres administrées par l'Agence Parcs Canada.

Depuis la mise en œuvre de la LEP, le ministère avait insisté sur le besoin d'avis scientifiques clairs, sur la tenue de consultations et sur la nécessité de s'assurer que les Autochtones et les intervenants soient bien impliqués. Le focus a été principalement sur espèces touchant les

Canadiens et leurs communautés, sur l'analyse socio-économique, ainsi que sur les principales stratégies de rétablissement. Le processus entourant la LEP concerne à l'heure actuelle au-delà de 100 espèces aquatiques. Le MPO a inscrit 78 espèces, alors que 35 autres sont présentement candidates à une telle inscription. Le ministère a choisi de protéger d'autres espèces en vertu de la *Loi sur les pêches*, et ce, en collaboration avec les intervenants et les autres instances.

La LEP est une loi importante alors que le ministère s'apprête à mettre en œuvre les dispositions relatives aux espèces aquatiques. En intégrant la science, les politiques et les pratiques pour étayer la LEP, le ministère parviendra à trouver un équilibre entre l'industrie, la croissance économique et ses efforts qui visent à assurer la protection de nos espèces en péril et de leur habitat. La *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur les océans* permettent au MPO d'atteindre ces buts.



Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Évaluation indépendante du programme de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP) au MPO.	Une évaluation positive qui indique un appui pour la façon dont le MPO a développé et mis en œuvre le programme de la LEP.	2006
Dans le cadre d'une table ronde du Ministre qu'on doit tenir à tous les deux ans en vertu de la LEP, le MPO proposera au Ministre d'Environnement Canada une réponse sur les recommandations des intervenants relatives aux espèces aquatiques.	Le MPO recevra les recommandations des intervenants et une réponse sera ensuite proposée au Ministre d'Environnement Canada.	2006 et 2008
Elaboration de stratégies de rétablissement pour les espèces en péril, et ce, moins de deux ans après leur inscription.	La complétion des stratégies de rétablissement que les équipes de rétablissement sont en train de développer.	Les premières devraient être prêtes en 2006.



2. Le projet Poissons loups – Phase III

Une étude de cas de la Région du Québec

Depuis plusieurs années, le MPO remarquait une incidence non-négligeable de poissons loups dans les débarquements de plusieurs espèces de poissons dans les régions maritimes, incluant le secteur des Îles-de-la-Madeleine. Les données provenant des journaux de bord et comptabilisées étaient incomplètes, parfois discontinues et plaçaient tous les loups (tachetés, à tête large et atlantiques) dans une même catégorie, c'est-à-dire loup de mer. Ces trois espèces de loups et la tortue luth font partie des espèces protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Le projet «Poissons loups» vise surtout à : apprendre aux pêcheurs à bien différencier les espèces de poissons loups et à identifier la tortue luth pour bien compléter le journal de bord sur les espèces en péril; les sensibiliser quant à l'importance de la préservation de ces espèces; et finalement les inciter à remettre à l'eau les individus capturés d'une façon propice à leur survie et à l'augmentation leur niveau de rétablissement.

Ce projet a permis de poursuivre la sensibilisation auprès des pêcheurs commerciaux par le biais de rencontres et de la diffusion de fiches telles que «*Ce qu'il faut savoir au sujet du loup*» et «*Conseils pour la manipulation et la remise à l'eau du loup*». Un retour non négligeable de journaux de bord d'espèces en péril correctement complétés ont

été constatés. Quant à la tortue luth, grâce à la sensibilisation et à l'information aux pêcheurs commerciaux, le MPO a pu constater la présence importante de cette espèce en péril dans le secteur des Îles-de-la-Madeleine, l'ampleur de la problématique des prises accidentelles, la méconnaissance de la population en général envers les espèces en péril et, l'urgence d'agir non seulement auprès des pêcheurs, mais également du grand public.

Sur le plan environnemental, ce projet contribue clairement à la protection et à la conservation d'espèces en péril, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité.

Sur le plan économique, à peu de frais tant pour le MPO que pour les pêcheurs commerciaux, ce projet permet d'enrichir nos connaissances, de favoriser la pérennité de certaines espèces et de maintenir la richesse de la biodiversité du secteur des Îles-de-la-Madeleine pour les générations futures.

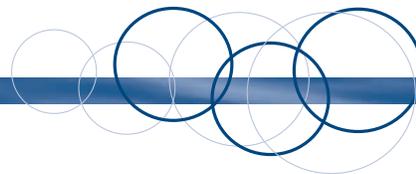
Sur le plan social, ces rencontres ont permis de raffermir les liens entre le MPO et les pêcheurs commerciaux en les impliquant directement dans la réalisation du projet, de profiter de leurs connaissances traditionnelles et de contribuer à leur éducation ainsi qu'à celle du grand public en matière d'identification et de protection d'espèces en péril.



Résultat A.3 :
L'introduction d'espèces aquatiques envahissantes se trouve minimisée et l'impact des espèces envahissantes actuelles est corrigé.

Analyse des enjeux

Les espèces aquatiques envahissantes continuent de s'établir dans les eaux côtières et intérieures du Canada au rythme estimé de 15 espèces étrangères à tous les dix ans. Seulement dans les Grands Lacs, au-delà de 160 organismes étrangers ont élu domicile. Une fois enracinées, les espèces aquatiques



envahissantes constituent une menace importante pour la biodiversité aquatique, la santé des écosystèmes et les industries des pêches et de l'aquaculture dont la survie dépend d'écosystèmes sains et productifs. L'Union mondiale pour la nature considère les espèces étrangères envahissantes comme la deuxième menace en importance pour la biodiversité, précédée uniquement par la perte de l'habitat.

Reconnaissant le caractère sérieux de cette menace, le Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture (CCMPA) a élaboré le Plan d'action visant à contrer la menace des espèces aquatiques envahissantes.

Conformément à ce plan d'action, le ministère entreprendra une recherche dans le but d'étudier les espèces très prioritaires, les chemins d'invasion et les emplacements géographiques. Le MPO procédera également à des travaux afin d'appuyer les activités de

planification associées à la réponse rapide aux espèces nouvellement introduites, en plus d'élaborer une base de données nationale sur les espèces aquatiques envahissantes. Le MPO se penchera également sur les méthodologies permettant de détecter les nouvelles invasions, de suivre la propagation des populations établies et d'évaluer les risques. Le ministère entreprendra aussi d'élaborer un cadre réglementaire national consacré aux espèces aquatiques envahissantes.

Bien qu'il soit difficile, voire même impossible d'éradiquer les espèces aquatiques envahissantes après qu'elles se soient établies, ces mesures de prévention et de correction entre autres permettront à plus long terme de réduire le nombre de nouvelles espèces aquatiques envahissantes introduites et la propagation des espèces actuelles, en plus d'aider à préserver la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes en eaux canadiennes.

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
<p>Entreprendre la mise en œuvre du plan d'action du Canada visant à contrer la menace des espèces aquatiques envahissantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre la recherche dans le but d'étudier les espèces très prioritaires, les chemins d'invasion et les emplacements géographiques. • Planifier les activités associées à l'intervention rapide lors de la découverte de nouvelles espèces. • Élaborer une base de données nationale des espèces aquatiques envahissantes, des méthodologies de détection des nouvelles invasions et des méthodes visant à suivre la propagation des populations établies et à évaluer le risque. 	<p>Progrès réalisés dans le cadre des activités appuyant la mise en œuvre du plan d'action des espèces aquatiques envahissantes.</p> <p>Élaboration d'une base de données, de méthodologies et d'un système de suivi.</p> <p>Évaluations des risques complétées.</p>	<p>2009</p>

Résultat A.4 : Les activités marines font l'objet d'une gestion proactive alors qu'on préserve la santé des océans du Canada en collaboration avec les intervenants.

Analyse des enjeux

Les océans font partie inhérente du tissu environnemental, social, culturel et économique du Canada. Cependant, les besoins variés des nombreux utilisateurs qui se partagent nos océans exercent une pression considérable au niveau des ressources maritimes. Par conséquent, il est important d'aborder certains défis dans les arrangements modernes consacrés à la gestion des océans, comme la santé des écosystèmes marins et la perte de l'habitat, la biodiversité, les demandes accrues d'accès aux ressources maritimes, ainsi que la complexité des règlements et des lois.

Afin de reconnaître le besoin d'accroître la mise en œuvre de mesures efficaces en matière de gestion des océans, le gouvernement du Canada a élaboré le *Plan d'action sur les océans* (PAO) consacré au développement environnemental, social et économique des océans, des zones de haute mer et des régions côtières du Canada. Le PAO constitue un cadre global permettant d'assurer une coordination proactive des activités océaniques afin qu'on puisse ainsi délaissier un processus décisionnel incrémentiel axé sur les secteurs pour prendre des décisions intégrées et basées sur la collaboration. Le MPO collaborera avec ses partenaires fédéraux pour se pencher sur l'élaboration de la deuxième phase du PAO.

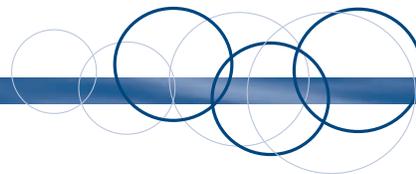
Au cours des trois prochaines années, le MPO s'efforcera d'améliorer la gestion des océans tout en préservant la santé de l'écosystème maritime en s'attardant principalement à deux

volets, soit la mise en œuvre de plans de gestion intégrée et la mise sur pied d'un réseau de zones de protection marines. Certaines activités en cours favorisent de tels résultats, dont le rassemblement et l'évaluation de renseignements scientifiques concernant les espèces marines et leurs habitats; l'utilisation et le perfectionnement maximisés des technologies océanographiques; ainsi que l'influence exercée sur les priorités et les processus internationaux.



Une première étape essentielle dans le but d'améliorer cette gestion consiste à mettre sur pied de nouvelles structures pour assurer une gestion intégrée. Ces dispositions que prennent les institutions en matière de gestion constituent un forum visant à réunir les utilisateurs des océans et autres intervenants, incluant les gouvernements des provinces et des territoires, les groupes autochtones, l'industrie et les communautés côtières, dans le but de planifier ainsi les activités sur les océans du Canada.

Ces dispositions ont également pour but d'informer de façon efficace les processus de planification de la gestion des océans au pays, mais plus précisément au sein de cinq vastes Zone étendue de gestion des océans (ZÉGO) prioritaires, soit la mer de Beaufort, la côte nord du Pacifique, le golfe du Saint-Laurent, le Plateau néo-écossais, ainsi que la baie de Plaisance et les Grands bancs. Un résultat important de ces processus de planification consistera dans les plans de gestion intégrée de chacun des cinq zones, qui dépendent des organismes de réglementation, des intervenants et des parties intéressées. Ces plans nous présenteront une orientation à long terme et un fondement commun à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de gestion adaptatives



et de mesures en matière de durabilité. Un aspect essentiel des plans de gestion intégrée consiste dans l'élaboration d'objectifs axés sur la santé écologique, ainsi que sur le bien-être social, culturel et économique des Canadiens dont la subsistance dépend des ressources océaniques. En collaborant avec les intervenants à l'élaboration d'objectifs communs, le MPO pourra ainsi identifier plus facilement des solutions innovatrices pour prévenir une dissension résultant des besoins variés des nombreux utilisateurs.

Puisque les écosystèmes océaniques sains et productifs constituent la base de toutes les activités relatives aux océans, certaines activités

sont en voie d'assurer une protection et une gestion améliorées des écosystèmes uniques et sensibles. En 2005, le MPO annonçait la désignation de trois nouvelles zones de protection marines (ZPM) dans l'est du Canada, soit à Basin Head (Île-du-Prince-Édouard), Gilbert Bay (Labrador) et Eastport (Terre-Neuve). Le MPO continuera de collaborer avec les intervenants afin d'identifier, évaluer, établir et gérer les ZPM à la grandeur du Canada. En partenariat avec Environnement Canada et Parcs Canada, le MPO a également préparé une stratégie fédérale visant à rehausser la collaboration lorsqu'il s'agit d'établir, de gérer et de surveiller les zones de protection marines.

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Participation élargie aux structures de gestion intégrée dans le but de consolider la gouvernance.	Nombre de comités établis à l'échelle fédérale et dans chaque vaste zone de gestion des océans. Nombre de secteurs représentés au sein des comités.	2008
Élaborer des plans de gestion intégrée pour chacune des Zone étendue de gestion des océans (ZÉGO).	Plans de gestion intégrée en place dans toutes les ZÉGO.	2008
Créer de nouvelles zones de protection marines (ZPM) en tant que contribution du ministère au réseau dans son ensemble.	Création d'au moins trois nouvelles ZPM.	2008
Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de certaines ZPM pour s'assurer qu'on y atteint les buts fixés en matière de conservation.	Plans de gestion en place dans les ZPM désignées.	2009



Photo par : Cheryl Halverson

3. Le projet de la Zone de protection marine de Manicouagan

Une étude de cas de la région du Québec

Le milieu marin du secteur de la péninsule de Manicouagan, situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, est un des plus riches et des plus productifs du système Laurentien. La présence des estuaires des trois imposantes rivières de la région crée des conditions de salinité et de température favorables à l'émergence de phytoplancton (algues microscopiques) due à l'arrivée d'eau douce dans les eaux salées de l'estuaire maritime du Saint-Laurent. Cette forte productivité primaire attire une multitude d'espèces d'invertébrés, de poissons et de mammifères marins qui peuplent la grande diversité des habitats présents.

Le projet d'instaurer une Zone de protection marine dans les environs de la péninsule de la Manicouagan résulte d'un effort collectif des directeurs de secteur, des communautés autochtones, des utilisateurs, des intervenants locaux, des communautés voisines et du ministère. En instaurant cette ZPM, Pêches et Océans Canada (MPO) répond à ses obligations nationales et internationales à l'égard de la protection de la biodiversité et le fait dans le respect de sa stratégie sur le développement durable.

Sur le plan environnemental, le MPO contribue à la protection et la conservation de la biodiversité du Canada ainsi qu'à une meilleure compréhension de cet écosystème marin par l'acquisition de connaissances et le suivi environnemental du secteur de Manicouagan.

Sur le plan économique, les communautés prennent part à la gestion des ressources marines et des habitats, tout en continuant ou élargissant leurs activités conformément aux objectifs de la ZPM.

Sur le plan social, la participation de la population locale dans le développement et la gestion du projet contribue à l'intégration sociale et reflète la force et le potentiel de cette ZPM.



BUT B - Des voies navigables sécuritaires et accessibles.

Ce but consiste à assurer un accès aux voies navigables, ainsi que la sécurité et l'intégrité globales de l'infrastructure maritime canadienne au profit de tous les Canadiens .

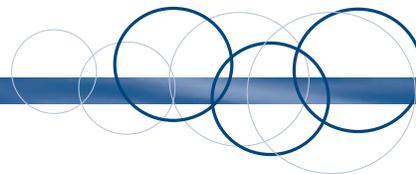
Les énoncés des résultats et les activités qui suivent présentent des liens menant aux buts fédéraux suivants :

- Développement et utilisation durables des ressources naturelles
- Communautés durables

Résultat B.1 :
Une gestion plus efficace des interventions dans les cas de pollution maritime en eaux canadiennes pour ainsi réduire les impacts néfastes sur l'environnement.

Analyse des enjeux

La Garde côtière canadienne (GCC) ayant été créée en tant qu'organisme de service spécial (OSS), consolidant par le fait même son rôle en tant que chef de file fédéral pour assurer une

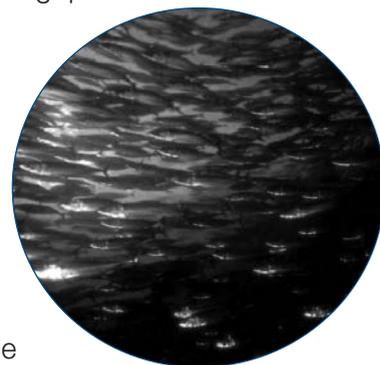


intervention efficace dans les cas de pollution causée par les navires en eaux canadiennes.

Lorsqu'un déversement survient, que le pollueur a été identifié et qu'il est prêt et apte à collaborer, la GCC joue le rôle d'Agent de surveillance fédéral (ASF) et informe le pollueur de ses responsabilités. Dès qu'il est satisfait des intentions et des plans du pollueur, l'ASF surveille l'intervention de ce dernier et lui offre des conseils et un encadrement au besoin. Cependant, dans les cas où le pollueur est inconnu, réticent ou incapable d'intervenir, la GCC assume la gestion globale et assure une intervention efficace face à cet incident en tant que commandant sur place. Dans d'autres cas, la GCC constitue une ressource en offrant son expertise et ses équipements sur demande. Le personnel et l'équipement est

disposé à des endroits stratégiques partout au Canada afin d'organiser une opération nationale pouvant être déployée en tout temps.

Pour assurer un programme efficace d'intervention environnementale à long terme, la GCC élabore et met en œuvre une stratégie nationale d'intervention en cas d'urgence comprenant un plan de formation et d'exercice, des plans de relève, une évaluation de ses infrastructures, ainsi que des paramètres et des indicateurs de rendement permettant de jauger l'efficacité d'une telle stratégie d'intervention environnementale.



Activités	Indicateur de rendement	Échéance
Élaborer une stratégie nationale d'intervention environnementale, incluant un plan renouvelé de formation et d'exercice, un plan à long terme en matière de ressources humaines, une évaluation des capacités actuelles, ainsi que des paramètres et des indicateurs de rendement connexes.	Efficacité d'intervention lors de déversements.	2009

Résultat B.2 : Les opérations des ports pour petits bateaux sont conformes aux normes environnementales reconnues au Canada et à l'étranger.

Analyse des enjeux

La Direction des ports pour petits bateaux (PPB) du MPO est généralement responsable de la construction, l'exploitation et l'entretien d'environ 1 275 ports à travers le Canada. Ces ports sont essentiels aux activités des clients du MPO, dont

plus de 56 000 pêcheurs enregistrés (environ 90 % de la flotte commerciale), les pêcheurs autochtones, les plaisanciers de passage, les entreprises aquacoles, les entreprises de traitement du poisson et les nombreuses industries évoluant dans le domaine des services maritimes. Les ports de pêche desservent au-delà de 30 000 navires et plusieurs servent lieu de transit pour les opérations d'application de la loi, ainsi que de recherche et de sauvetage. Les infrastructures portuaires protègent des actifs commerciaux valant plusieurs millions de dollars, permettent le déroulement sécuritaire des opérations, empêchent l'érosion et les dommages sur les côtes, favorisent le développement économique local et la création

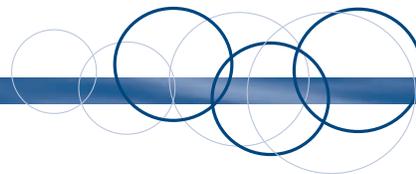
d'emplois, constituent des lieux de refuge pour les marins en détresse et permettent au public d'accéder aux voies navigables en eaux intérieures et côtières. Il arrive fréquemment que ces ports constituent l'unique présence visible du gouvernement fédéral dans ces communautés, alors que dans certains endroits éloignés, ils représentent même le seul lien de transport vers l'extérieur.

Les activités des PPB consistent, entre autres, à entretenir et à réparer les infrastructures portuaires, ainsi qu'à assurer les opérations quotidiennes des divers ports. En ce qui concerne la construction, les réparations, l'entretien et les opérations, les PPB doivent s'astreindre aux actuelles lois et normes canadiennes et internationales en matière d'environnement.

En 1987, les PPB adoptaient le Programme des administrations portuaires visant à faire participer directement les utilisateurs des ports dans la gestion et l'exploitation de ses ports. Les administrations portuaires sont des organismes

incorporés sans but lucratif composés de conseils de direction bénévoles qui signent avec les PPB un bail leur permettant d'utiliser les installations portuaires en plus d'assurer la gestion et l'exploitation à long terme de ces installations. Pour respecter les principes d'intendance environnementale dans les PPB qu'elles gèrent, les administrations portuaires adoptent et mettent en œuvre des plans de gestion de l'environnement (PGE) dans leurs installations portuaires respectives. Cette initiative favorise un processus de gestion durable et écologique qui vise à protéger l'environnement marin et à assurer une gestion communautaire et efficace des ressources publiques. Les PGE profitent aux ports, puisqu'ils garantissent leur propreté et leur salubrité pour les pêcheurs et le public; réduisent les frais d'exploitation dans les cas de nettoyage, d'élimination des déchets et d'entretien; favorisent une diligence raisonnable dans le but de réduire ou d'éliminer les responsabilités ou les accidents; et permettent un encadrement net et précis en vertu duquel différentes activités peuvent être réalisées.

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Les ports pour petits bateaux assureront le respect des règlements et des normes en matière d'environnement.	Tous les projets d'entretien, de réparation ou de dessaisissement devront se dérouler conformément aux règlements et aux normes en matière d'environnement, incluant les évaluations environnementales et les mesures d'indemnisation environnementale.	2009
Élaboration de plans de gestion de l'environnement pour tous les ports essentiels.	95 % de tous les ports gérés par les administrations portuaires en place depuis au moins deux ans auront élaboré et présenté les plans de gestion de l'environnement en question.	2009



4. Développement intégré du port de Petit de Grat

Étude de cas de la région des Maritimes

La communauté de Petit de Grat dispose d'un quai principal sur l'Île Madame, au large de l'île du Cap-Breton, et celle-ci est devenue un modèle d'intégration des communautés autochtones dans le domaine de la pêche commerciale. Dans le cadre de l'initiative de l'après-Marshall, cinq Premières nations ont fait l'acquisition de navires et choisi Petit de Grat comme leur port d'attache. Ce port se trouve près de leurs communautés et de pêches lucratives.

Les bandes entretenaient également des relations productives avec la communauté acadienne locale et leurs offres de formation dans le domaine de la pêche, des services de traitement et de construction d'embarcations étaient grandement appréciées. Cependant, le port était surpeuplé et ne pouvait faire place aux navires actuels, encore moins aux nouveaux venus. Dans le cadre d'un projet de développement majeur, trois quais d'importance ont été reconstruits et des quais flottants ont été installés, sans compter la présente construction d'une vaste zone de service, d'un quai brise-lames et d'une rampe de mise à l'eau.

Sur le plan environnemental, le MPO a financé la recherche dans le domaine des récifs artificiels pouvant compenser le remplissage. Il a

mis sur pied trois prototypes dans le but de favoriser l'habitat du homard, attirant ainsi encore plus de faune et flore marine que prévu. Les chercheurs examinent présentement les avantages que présentent les récifs pour l'écosystème marin dans son ensemble.

Sur le plan économique, les communautés profitent d'une intensification de l'activité maritime, du tourisme et des emplois qui en ont découlé.

Sur le plan social, l'objectif d'intégration du processus décisionnel a été atteint alors que le projet faisait l'objet d'une gestion conjointe entre les Ports pour petits bateaux du MPO, l'administration portuaire bénévole et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. La communauté et l'administration portuaire ont facilité les discussions avec les Premières nations tout au long du processus.



Résultat B.3 :
Une approche prioritaire axée sur les risques est mise en œuvre afin de présenter aux marins des renseignements sur la navigation, et ce, de façon efficace et au moment opportun.

Analyse des enjeux

Le Service hydrographique du Canada est chargé de produire et d'entretenir un vaste portefeuille de cartes nautiques et publications en formats numérique et papier (équipement exigé à bord en vertu de la *Loi sur la marine*

marchande du Canada) dans le but de faciliter le commerce maritime et la navigation sécuritaire en eaux canadiennes. La mise à jour de ces produits est essentielle afin de protéger les vies, les biens et l'environnement maritime.

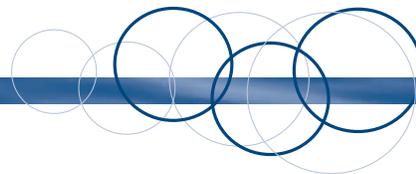
Pour aider à offrir le programme de cartographie le plus efficace possible à partir des ressources actuelles, le Service hydrographique du Canada a adopté un modèle d'établissement des priorités basé sur une approche d'évaluation des risques. On a fait appel à une classification des risques présentant les niveaux élevé, moyen et faible, et élaboré des niveaux de services durables correspondants pour chacune des catégories. On a validé l'évaluation des risques et les niveaux de service dans le cadre d'une consultation avec les clients.

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Mise en œuvre d'une approche basée sur les risques et des niveaux de services connexes qui consiste à consacrer les ressources de cartographies aux secteurs dont le risque est le plus élevé.	Nombre de normes de niveau de service mises en œuvre. Nombre de consultations ayant eu lieu avec les clients.	2009
Élaboration d'une stratégie de communication pour s'assurer que tous les intervenants soient sensibles à ces niveaux de service et afin de gérer les attentes à l'égard des produits du Service hydrographique du Canada de façon à assurer la sécurité, la satisfaction et la protection de l'environnement maritime.		

Résultat B.4 :
Une combinaison adéquate d'aides à la navigation conventionnelles et électroniques est obtenue afin de répondre aux besoins changeants des marins et d'améliorer de façon globale les coûts et l'efficacité sur le plan écologique.

Analyse des enjeux

Pour atteindre un tel résultat, le MPO doit continuer de transformer ses services maritimes en faisant appel à la technologie, à des approches innovatrices en matière de service à la clientèle, ainsi qu'à des méthodes alternatives de prestation des services. Le MPO y parviendra sans compromettre la sécurité, en consultant les marins et en minimisant les impacts au niveau des employés.



Des défis entourent les différents biens, telle l'évolution vers un service d'aides à la navigation fiable sur le plan technologique, la disponibilité du temps-navire et le besoin de répondre aux besoins changeants des marins. Le MPO étudie et fait appel à des technologies nouvelles pour faire en sorte que le service d'aides à la navigation repose sur des méthodes efficaces et rentables de prestation des services. La sécurité maritime est une responsabilité que les intervenants du MPO et tous les Canadiens doivent partager et la collaboration devient essentielle pour que le MPO puisse atteindre ses objectifs.

Les possibilités que le MPO envisage pour les quelques années à venir consistent, entre autres,

à mettre en œuvre une série d'initiatives qui deviendront la pierre angulaire d'un service efficace et adéquat d'aides à la navigation pour le XXI^e siècle. Ces initiatives permettront au ministère d'ajuster son éventail d'aides à la navigation conventionnelles et électroniques afin de répondre aux besoins changeants des navigateurs, profiter des technologies nouvelles et en évolution, améliorer les pratiques en matière de surveillance des programmes et mettre en œuvre des options alternatives dans le domaine de prestation des services.



Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Dans le cadre des Aides à la navigation du XXI ^e siècle, convertir les aides éclairées en lanternes à DEL (stockage amélioré de l'énergie, piles plus petites, moins d'entretien, déplacement moindre des navires).	Toutes les aides à la navigation devant être converties.	2009
Dans le cadre des Aides à la navigation du XXI ^e siècle, remplacer les bouées d'acier par des bouées de plastique (fin du sablage et de la peinture, construction recyclable, moins d'entretien, déplacement moindre des navires).	80 % des bouées d'acier seront remplacées.	

BUT C - Des pêches et une aquaculture durables

Ce but concerne un programme intégré sur les pêches et l'aquaculture qui soit crédible, basé sur des fondements scientifiques, abordable et efficace, en plus de contribuer à la richesse durable pour tous les Canadiens .

Dans les énoncés des résultats et des activités qui suivent, vous constaterez des liens menant aux buts suivants du gouvernement fédéral :

- Communautés durables
- Développement et utilisation durables des ressources naturelles

5. Cartographie du fond marin : Amélioration de la durabilité de la pêche aux pétoncles

Étude de cas de la région des Maritimes

Au cours des 10 dernières années, Pêches et Océans Canada (MPO), la région des Maritimes, Ressources naturelles Canada et l'industrie de la pêche ont mis fin à la conjecture dans l'industrie de la pêche aux pétoncles en élaborant des cartes en trois dimensions qui révèlent les courbes isobathes du plancher océanique, ainsi que les types de sédiments. Ces cartes aident les pêcheurs à éviter les dangers (comme les rochers et les fonds accidentés), alors que les données de sondage du MPO révèlent que les dommages aux engins ont chuté de 14 % à 2 % grâce aux cartes à faisceaux multiples. Les chercheurs du MPO analysent également les cartes à partir des données de surveillance des prises et des navires. Une étroite corrélation a été constatée entre les prises de pétoncles et le fond constitué de sable ou de gravier, et les pêcheurs font maintenant appel à ces cartes pour se concentrer dans ces endroits. Moins de temps est ainsi consacré au remorquage des navires, le fond marin est moins perturbé et le nombre de prises accessoires est réduit. Comme un représentant de l'industrie l'a déclaré : « Il s'agit de la plus formidable invention depuis l'hameçon. »

Avantages de la cartographie par imagerie multifaisceaux

Pour une tonne de chair de pétoncle :

	Sans imagerie	Avec imagerie	Diminution
Effort de pêche	6,37 heures	2,41 heures	62 %

Pour un quota de pétoncles de 13 640 kilos :

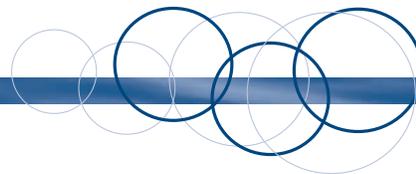
	Sans imagerie	Avec imagerie	Diminution
Temps des engins au fond	162 heures	43 heures	73 %
Superficie remorquée	1 176 km ²	311 km ²	74 %
Carburant consommé	27 697 litres	17 545 litres	36 %

Cette technologie contribue à atteindre les objectifs du MPO quant aux trois piliers du développement durable.

Sur le plan environnemental, les réductions considérables de perturbations du fond marin et du nombre de prises accessoires favorisent des écosystèmes aquatiques sains et productifs.

Sur le plan économique, la baisse de consommation de carburant réduit les coûts encourus par l'industrie et la possibilité de dommages moindres aux engins favorise des voies navigables sûres et accessibles.

Sur le plan social, la gestion intégrée entre divers secteurs tels que l'hydrographie, la géologie marine, la caractérisation de l'habitat biologique et l'industrie de la pêche, a permis l'accès à de l'information essentielle à la gestion des pêches et à une aquaculture durables.



Résultat C.1 –
Un nouveau modèle de gouvernance en matière de gestion des pêches est élaboré afin de combler les besoins d'une industrie en évolution, tout en reconnaissant les principes de développement durable ainsi que les approches de précaution et des écosystèmes.

Analyse des enjeux

Le MPO envisage présentement de renouveler la *Loi sur les pêches* afin de mieux refléter les attentes des citoyens et de répondre aux besoins changeants par rapport aux ressources. Ceci contribuerait à mettre sur pied un cadre juridique plus moderne, transparent, efficace et imputable destiné au développement durable des pêches et de l'habitat du poisson, et ce, en collaboration avec les pêcheurs, les provinces/territoires, les groupes autochtones et les autres Canadiens. La loi renouvelée pourrait également tenir compte de certains principes, incluant le développement durable, l'écosystème et les approches de précaution dans les domaines de la conservation et la protection du poisson et de l'habitat du poisson.

Le MPO a impliqué les utilisateurs de la ressource, les groupes autochtones, les gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que d'autres intervenants qui s'intéressent aux ressources halieutiques dans un examen détaillé des politiques et des programmes afin de moderniser la gestion des pêches. Les résultats de ces examens ont été résumés dans le document intitulé *Renouvellement de la gestion des pêches (RGP)*, un document qui résume les initiatives de renouvellement des programmes favorisant la prévisibilité, la stabilité et la transparence, ainsi que des ressources halieutiques fortes et en santé. Le but global du RGP consiste à mettre sur pied un nouveau modèle de gouvernance permettant davantage

au MPO et aux utilisateurs de la ressource d'atteindre les objectifs de conservation et grâce auquel les utilisateurs de la ressource pourront répondre plus facilement aux forces économiques ayant un effet sur leur industrie. Le RGP présente quatre objectifs : des résultats solides en matière de conservation, une intendance partagée, une approche stable en matière d'accès et d'attributions, ainsi qu'un système modernisé en ce qui a trait à la conformité.



Des résultats solides en matière de conservation deviendront possibles grâce à la collaboration des utilisateurs de la ressource afin d'élaborer des cadres de gestion des risques basés sur des approches de précaution et axés sur l'écosystème, en modernisant le régime de conformité des pêches et en améliorant la gestion de l'habitat du poisson. La réalisation de résultats intéressants en matière de conservation au moyen de cadres de conservation nets et précis dépend de la détermination à assurer la conservation de la part des gens dont les activités ont un impact sur la ressource.

On réalisera une intendance partagée en préconisant la collaboration, un processus décisionnel axé sur la participation, ainsi qu'une responsabilité et une imputabilité partagées avec les utilisateurs de la ressource et autres gens concernés. L'intendance partagée signifie que les gens participant à la gestion des pêches le font dans la collaboration – en vertu de méthodes inclusives, transparentes et stables – afin de réaliser les buts en matière de conservation et de gestion. Le MPO croit qu'en permettant aux utilisateurs de la ressource de jouer un rôle accru dans le processus décisionnel et en leur permettant d'assumer une plus grande part des responsabilités à l'égard des décisions touchant la gestion des ressources et les résultats, ils s'engageront davantage dans la conservation et deviendront ainsi mieux en mesure de contrôler leur bien-être économique

6. Gestion des pêches basée sur les approches de précaution et des écosystèmes

La nouvelle structure de gestion des pêches réunit plusieurs initiatives ou outils, comme l'approche de précaution (AP), alors qu'on élabore différentes politiques concernant, par exemple, les zones marines sensibles, les espèces fourragères et les prises accessoires. Ce sont tous des éléments d'une nouvelle approche axée sur les écosystèmes (AÉ) en matière de gestion des pêches. L'AP et l'AÉ sont essentielles à la réalisation des objectifs de conservation qu'on envisage dans le renouvellement de la gestion des pêches.

L'adoption d'une approche axée sur les écosystèmes en matière de gestion des pêches consiste dans une compréhension et une gestion améliorées des impacts cumulatifs de la pêche. Une telle approche globale axée sur les écosystèmes consisterait à tenir compte, entre autres, de :

- toutes les interactions entre le stock de poissons visé et ses prédateurs, ses concurrents et les espèces prédatrices;
- les effets du temps qu'il fait et du climat;
- les interactions entre le poisson et son habitat;
- les effets de la pêche sur les espèces et sur l'habitat.

Le MPO élabore les fondements nécessaires afin d'intégrer l'AÉ à la gestion des pêches. Cette nouvelle approche consiste, entre autres, dans la collecte des données et l'évaluation des écosystèmes, l'établissement d'objectifs précis concernant les écosystèmes et la gestion, ainsi

que l'élaboration de modèles décisionnels. Cette approche reposera sur les politiques concernant les prises accessoires, les régions benthiques marines sensibles, les nouvelles pêches et autres, alors qu'on procédera à sa mise en œuvre dans le cadre des plans de gestion intégrée des pêches.

L'adoption d'une AP en matière de gestion des pêches consiste, entre autres, à définir des points de référence à caractère biologique et à établir des mesures prédéterminées et axées sur les risques qu'on devra prendre longtemps d'avance en rapport avec ces points de référence d'une pêche afin d'éviter que le stock ne se trouve réduit de façon à causer des torts graves. Pour chaque stock en question, ces systèmes sont mis sur pied en consultation avec les parties intéressées (l'industrie de la pêche et autres).

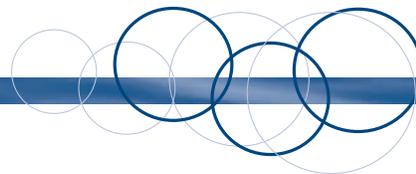
Le MPO vient de consacrer plusieurs années à l'élaboration et à la discussion de l'AP et à son application aux pêches canadiennes. L'AP et ses éléments ont déjà été mis sur pied dans certaines pêches et la prochaine étape consiste à procéder à sa mise en œuvre graduelle dans toutes les pêches. À titre d'exemple des progrès réalisés dans l'application de l'AP aux pêches, les points de référence d'au moins 17 espèces ont été identifiés dans le but de guider les mesures en matière de gestion. Ces points de référence sont utilisés, par exemple, pour la gestion des espèces comme le saumon kéta, le hareng du golfe et le phoque du Groenland.

et social. Puisque la gestion des pêches consiste fréquemment à encadrer une ressource naturelle publique au nom des Canadiens, l'intendance partagée vise également à intégrer aux processus décisionnels les gens qui possèdent un intérêt dans la ressource.

C'est une sécurité d'accès accrue, des ententes de partage stables et des processus décisionnels transparents et prévisibles qui permettront d'assurer la stabilité d'accès et

d'attribution. Une telle stabilité permettra aux utilisateurs de la ressource de prioriser les questions de conservation et de viabilité économique, plutôt que de s'attarder exclusivement à préserver leur part de la ressource.

Un régime de conformité modernisé facilitera l'établissement de nouvelles relations, favorisera une intendance partagée et permettra de résoudre les problèmes systémiques attribuables



à la conformité. Le MPO collaborera avec les utilisateurs de la ressource à l'élaboration de méthodes axées sur la coopération pour s'assurer qu'on observe les règles de la pêche, et ce, sans devoir recourir aux tribunaux. Pour ce faire, de nouveaux outils et approches en matière de conformité devront être utilisés, et ce, à toutes les étapes, depuis l'éducation jusqu'à l'exécution, incluant un modèle d'établissement des priorités et d'évaluation des risques, un système accru de contraventions et de sanctions administratives.

Les objectifs du RGP font l'objet d'une mise en œuvre graduelle et conforme aux protections constitutionnelles prévues dans les droits des Autochtones et les droits en vertu des traités. La ressource halieutique importe à plusieurs

niveaux pour les Canadiens, que ce soit dans les pêches commerciales, sportives et autochtones, pour les aquaculteurs, l'industrie touristique, les environnementalistes ou, bien sûr, pour les Canadiens vivant dans les communautés dont la survie dépend de la pêche.

Les objectifs de développement durable du MPO en profitent considérablement lorsqu'on modernise la gestion des pêches canadienne suivant les principes de RGP. Une structure de gouvernance modernisée pour les pêches canadiennes, au sein de laquelle l'industrie et les autres intervenants participent vraiment aux processus décisionnel entourant la pêche, permettra d'assurer une récolte durable des ressources halieutiques de notre pays.

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Collaborer avec les utilisateurs de la ressource à la mise sur pied de cadres de conservation (basés sur les Plans intégrés de gestion des pêches) auxquels on aura pris soin d'intégrer l'approche de précaution et l'approche axée sur les écosystèmes.	Pourcentage des cadres de conservation assortis de l'approche de précaution et de l'approche axée sur les écosystèmes.	Annuel
Faciliter l'autorationalisation des programmes dans les pêches afin de mieux agencer la capacité de récolte avec l'abondance de la ressource.	Nombre de pêches présentant des programmes d'autorationalisation.	2008
Élaborer des pratiques exemplaires concernant la cogestion ou les ententes de collaboration avec l'industrie et les autres intervenants.	Directives complétées afin de conclure de telles ententes.	2007
Élaborer le cadre d'une politique nationale en matière de cogestion.	Cadre de politique nationale complété en matière de cogestion.	2008
Intégrer les autres intervenants qui s'intéressent à la ressource dans le processus décisionnel en tirant profit des tables rondes sur l'intendance partagée, des groupes d'étude et des sommets qui permettent de réunir les provinces, les établissements de traitement, les environnementalistes, etc. dans le but d'aborder les questions relatives aux pêches.	Nombre de tables rondes, de groupes d'étude et de sommets consacrés aux questions relatives aux pêches.	Continu

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Continuer de stabiliser les ententes de partage dans les pêches à la grandeur du Canada.	<p>Nombre de pêches où l'on trouve des ententes de partage.</p> <p>Nombre de litiges réglés en matière d'accès et d'attribution.</p>	Annuel
Élaborer un régime de conformité stratégique et moderne qui facilite les nouvelles relations, favorise l'intendance partagée avec les utilisateurs de la ressource et les communautés, et qui vise à contrer les problèmes systémiques en matière de conformité en faisant appel à de nouveaux outils et approches en matière de conformité, depuis l'éducation jusqu'à l'exécution.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes d'éducation et d'initiatives en matière de communication et de nature intergouvernementale; - Nombre de partenariats et de mesures de gestion exécutables négociées; - Nombre d'enquêtes sur des cas graves; - Mise sur pied d'un régime de sanctions administratives; et - Système étendu de contraventions. 	Continu

7. La gestion de la pêche côtière au hareng dans le sud du golfe Saint-Laurent

Étude de cas de la région du golfe

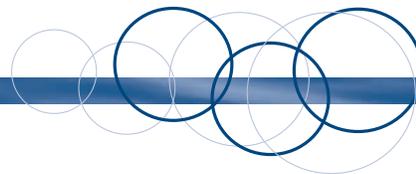
Avant 1984, la pêche au hareng dans le sud du golfe faisait l'objet d'une gestion globale. Depuis 1984 et se basant sur un conseil d'ordre biologique, on identifia des éléments distincts de la pêche au hareng (géniteurs printaniers et automnaux) et divers quotas afin de répartir les efforts de pêche dans toutes les principales zones de frai. Ces endroits furent plus tard identifiés comme étant des zones de gestion spécifiques du hareng et cette façon de faire existe encore de nos jours. De plus, les intervenants ont récemment confirmé leur détermination à mettre en œuvre une approche de précaution dans le contexte d'une vision à plus long terme.

Sur le plan environnemental, en priorisant des éléments, comme l'approche de précaution

et les considérations relatives aux écosystèmes, en plus d'étendre l'effort de pêche dans toutes les principales zones de frai, on contribuera à améliorer cette pêche, ainsi que l'écosystème du golfe Saint-Laurent.

Sur le plan économique, ce système de gestion permettra à l'industrie de prioriser la valeur plutôt que le volume, pour ainsi rehausser la qualité des pêches à leur avantage et à celui des communautés côtières qu'elles desservent.

Sur le plan social, ce système favorise la prise de décisions locales et augmente la possibilité d'offrir des avantages accrus et plus stables aux communautés locales. De plus, celui-ci rehausse également le respect et la collaboration entre les parties.



Résultat C.2 : Un nouveau régime de gouvernance aquacole est élaboré.

Analyse des enjeux

L'aquaculture est une réponse durable à la demande mondiale de poisson et nous procure à l'heure actuelle au-delà de 40 % du poisson destiné à la consommation humaine. Étant un des secteurs de production alimentaire dont la croissance est la plus rapide au monde, l'aquaculture est une industrie de la nouvelle économie qui prend sa source dans l'innovation scientifique et technologique. Cette activité est vitale pour l'industrie afin de protéger et conserver l'environnement, non seulement pour entretenir les ressources naturelles du Canada, mais également pour entretenir et soutenir les investissements économiques et, conséquemment, la croissance socio-économique.

Le MPO est le principal ministère fédéral en matière de gestion durable des pêches et de l'aquaculture, des enjeux qui touchent 17 ministères et organismes au sein du gouvernement canadien. Le MPO dirige présentement un examen du cadre de gestion aquacole dans le but de réaliser son engagement qui consiste à favoriser le développement durable des ressources aquatiques du Canada.

Pour y parvenir, le MPO unit ses efforts à ses partenaires des provinces et des territoires afin de renouveler le mode de gestion de l'aquaculture au Canada pour s'assurer qu'il évolue de façon responsable sur le plan environnemental et durable sur le plan socio-écologique, en plus de contribuer dans

l'ensemble aux initiatives de renouvellement du gouvernement du Canada. En harmonisant les règlements, en clarifiant le rôle des gouvernements, en élaborant des programmes gouvernementaux ciblés, en investissant dans la science et en améliorant les régimes de politiques et de réglementation, par exemple en établissant des règles et des normes claires en matière de conformité, de surveillance et d'exécution pour l'industrie, le Canada s'efforce de créer les conditions nécessaires afin de tirer un profit maximal de l'aquaculture.

Au cours des dernières années, le MPO a travaillé en partenariat avec les chercheurs afin d'entreprendre des recherches visant à mieux comprendre les interactions entre la pisciculture et l'environnement dans le but d'améliorer le rendement environnemental de l'industrie et d'identifier les mesures d'atténuation appropriées qui permettront de réduire les impacts sur l'environnement. L'industrie aquacole canadienne s'efforce vraiment d'améliorer continuellement son rendement sur le plan environnemental pour s'assurer que ses produits répondent aux normes les plus élevées en matière de qualité et de salubrité alimentaire.

Il est important de souligner que chaque exploitation aquacole au Canada (sauf certains types d'aquaculture de crustacés qui n'entraînent aucune modification physique du fond marin) est régie par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) avant de recevoir l'approbation du fédéral. Combinées aux programmes de surveillance continue de l'environnement aux niveaux fédéral et provincial, les évaluations environnementales des projets aquacoles contribuent à assurer que l'on puisse identifier et atténuer les impacts négatifs possiblement importants de leurs opérations sur l'environnement.

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Consulter les gouvernements des provinces et des territoires afin d'élaborer et mettre en œuvre un cadre renouvelé de gestion de l'aquaculture qui présente des volets consacrés à la modernisation de la gouvernance et aux programmes.	Pourcentage des négociations complétées avec les gouvernements des provinces et pourcentage des négociations entreprises avec tous les intervenants.	2007
	Ratification du cadre renouvelé de gestion de l'aquaculture par les ministres du fédéral, des provinces et des territoires.	2007
	Nombre d'ententes fédérales/provinciales ou territoriales de mise en œuvre signées.	2008
Coordonner et participer à la recherche et au développement scientifiques axés sur la collaboration dans le but de contribuer à une aquaculture durable, ainsi qu'à la commercialisation des innovations avec des partenaires comme les autres ministères et organismes du gouvernement fédéral, les autres paliers de gouvernement, l'industrie, le milieu académique et la communauté scientifique internationale.	Nombre de projets de recherche scientifique axés sur la collaboration. Utilisation des nouvelles connaissances afin de dispenser des conseils scientifiques sur les interactions entre l'aquaculture et l'environnement.	2009

8. Contribution du MPO à la durabilité rurale de Terre-Neuve grâce à l'aquaculture

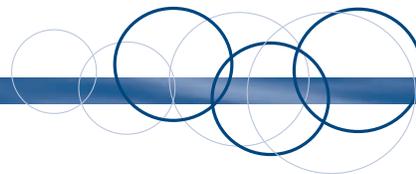
Étude de cas de la région de Terre-Neuve et Labrador

L'aquaculture contribue de plus en plus à la production globale de poissons et fruits de mer, alors que la région de Terre-Neuve et Labrador convient idéalement à la pisciculture. Dans cette région, le MPO a intégré l'administration du secteur aquacole au processus provincial afin d'assurer une approche coordonnée, rationalisée et « à guichet unique » en ce qui concerne les approbations réglementaires. Un promoteur doit demander un permis aquacole en s'adressant au ministère provincial des Pêches et de l'Aquaculture et celui-ci est ensuite soumis au MPO pour fins d'examen et de commentaires. Par la suite, toute recommandation du MPO est présentée au gouvernement provincial qui en tient compte pour les intégrer au processus

d'émission des permis qu'il administre.

Sur le plan environnemental, la collecte de données de base sur l'habitat a été intégrée au processus provincial de demande des permis aquacoles et la surveillance de tous les sites aquacoles est maintenant une condition à l'émission des permis aquacoles dans la province. Une telle activité favorise l'intégrité des





8. Contribution du MPO à la durabilité rurale de Terre-Neuve grâce à l'aquaculture (suite)

Étude de cas de la région de Terre-Neuve et Labrador

écosystèmes. Une meilleure compréhension des impacts environnementaux de l'aquaculture sur l'environnement marin produira une industrie durable sur les plans économique et environnemental à Terre-Neuve et Labrador.

Sur le plan économique, les communautés rurales bénéficient d'une intensification de l'activité marine, ainsi que des emplois attribuables à la pêche côtière et connexes qui favoriseront le renouvellement économique au sein de ces collectivités qui souffrent des possibilités de plus en plus limitées qu'offre la pêche traditionnelle.

Sur le plan social, la mise sur pied et l'entretien de communications plus efficaces avec l'association des industries, les pisciculteurs, le gouvernement provincial et le MPO ont joué un rôle de premier plan dans la croissance de l'industrie aquacole. Les efforts que déploie le MPO dans ce secteur contribuent également à renforcer le tissu social rural dans la province. Le MPO continue de procéder à des initiatives de communication telles que des recherches sur l'opinion publique, des fiches d'information, et le développement d'un site Web contribuant à une meilleure compréhension chez la population de l'aquaculture et des responsabilités du MPO.

Résultat C.3 :
La collaboration est accrue avec les groupes autochtones contribuant à la mise sur pied de communautés autochtones durables.

Analyse des enjeux

Par ses programmes et ses politiques, le MPO est déterminé à intensifier sa collaboration avec les groupes autochtones en matière de gestion et d'intendance des ressources aquatiques et des espaces océaniques, en plus d'aider les communautés autochtones à accéder plus facilement aux pêches commerciales gérées par le MPO.

Les grandes priorités du MPO consistent à faciliter la participation des groupes autochtones dans la gestion moderne des pêches et des ressources aquatiques, incluant la gestion des pêches, la gestion intégrée des

océans, les espèces en péril, la gestion de l'habitat, la recherche scientifique et le développement aquacole, dans le but de favoriser ainsi le processus décisionnel et d'établir des relations positives. Plusieurs programmes sont présentement en cours au MPO afin d'aider les Autochtones à acquérir les compétences qui leur permettraient de gérer leurs pêches locales de façon efficace et de participer aux divers processus consultatifs et multilatéraux concernant la gestion des ressources aquatiques et des océans. Il s'agit, entre autres, de la Stratégie des pêches autochtones (SPA), du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et du Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI).



Les groupes autochtones sur les trois côtes cherchent à bénéficier d'un accès accru aux occasions de pêche commerciale dans le but de consolider ainsi les communautés côtières durables, ainsi que de contribuer à atteindre de façon générale une transformation socio-économique des communautés de Premières nations en milieu rural. Le MPO peut compter sur plusieurs programmes afin d'offrir aux groupes autochtones un accès plus facile aux

possibilités de pêche commerciale et d'appuyer l'acquisition de compétences nécessaires à l'exploitation d'une pêche productive. Il s'agit, entre autres, du Programme de transfert des allocations aux Autochtones (PTAA), de l'initiative de l'après-Marshall, de l'Initiative de gestion des opérations de pêche (IGOP) et de l'Initiative de mentorat en mer (IMM).

9. Réforme des pêches de saumon du Pacifique

Étude de cas de la région du Pacifique

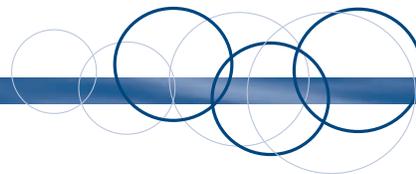
La région du Pacifique du MPO œuvre présentement à plusieurs initiatives interreliées visant à faciliter la gestion durable des ressources à partir de principes axés sur les écosystèmes. Entre autres, la mise en œuvre de la Politique sur le saumon sauvage permettra de définir un cadre politique clair en matière de conservation et d'utilisation durable de la ressource. Cette réforme fera de la conservation la première priorité et l'importance des facteurs biologiques, sociaux et économiques seront reconnus au sein d'un processus décisionnel transparent. Des changements graduels seront apportés au programme, et ce, conformément à la Politique sur le saumon sauvage et à ses principes. Ces réformes contribueront à améliorer la gestion de la pêche au saumon et de l'habitat du saumon, en plus de favoriser la gestion et l'utilisation durables des ressources.

Sur le plan environnemental, le Programme de mise en valeur du saumon visera

principalement à préserver et à rétablir les populations de saumons.

Sur le plan économique, la gestion des pêches de saumon bénéficiera de la mise en œuvre de différentes réformes, comme l'amélioration des avantages économiques des pêches des Premières nations, en adoptant les attributions définies dans tous les secteurs de récolte. De même, des réformes de la pêche commerciale seront entamées dans le but de mieux définir les attributions particulières et de faciliter l'autonomie.

Sur le plan social, la durabilité sera favorisée par la collaboration continue avec le secteur de la pêche sportive à l'élaboration et la réalisation d'une vision commune. Des réformes additionnelles seront introduites pour favoriser les ententes améliorées en matière de cogestion et offrir des possibilités d'un processus décisionnel davantage axé sur les opérations.



Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
<p>Surveiller et évaluer les progrès au niveau du mentorat en mer dans le contexte de l'Initiative de mentorat en mer des Autochtones afin d'assurer que les Premières nations bénéficiaires de l'après-Marshall puissent acquérir davantage de compétences qui leur permettraient de pêcher de façon efficace et en toute sécurité.</p>	<p>Évaluation du rendement des stagiaires par le fournisseur de services.</p>	<p>2008</p>
<p>Entreprendre l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de gestion de l'information sur les pêches assorti d'un mentorat assuré par des entreprises dans le cadre de l'Initiative de gestion des opérations de pêche (IGOP).</p> <p>Venir en aide aux Premières nations concernées par l'après-Marshall afin de mettre en œuvre des cadres globaux de gestion des pêches et l'acquisition de nouvelles compétences perfectionnées afin qu'elles puissent ainsi gérer leurs biens communautaires dans le domaine de la pêche (afin de maximiser les avantages pour les pêcheurs et les communautés).</p>	<p>Élaboration et mise en œuvre du logiciel, du fonds pour les partenariats régionaux et des ententes de contribution avec les Premières nations participantes.</p>	<p>2008</p>
<p>Établir des ententes de gestion axées sur la collaboration afin d'appuyer la gestion des pêches dans le cadre de la Stratégie de pêches autochtones (SPA).</p>	<p>Nombre d'ententes de contribution dans le cadre de la SPA.</p> <p>Nombre de groupes ayant signé une entente de contribution.</p>	<p>Ongoing</p>
<p>Négocier et mettre en œuvre les ententes d'acquisition des compétences en matière de budget dans le cadre du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO).</p> <p>Négocier et mettre en œuvre les ententes pluriannuelles de contribution en vertu du PAGRAO.</p>	<p>Nombre d'ententes de contribution provisoires en matière d'acquisition des compétences dans le cadre du PAGRAO.</p> <p>Nombre d'ententes pluriannuelles de gestion axée sur la collaboration en vertu du PAGRAO.</p> <p>Nombre de groupes étant passés de l'acquisition des compétences à la gestion axée sur la collaboration.</p>	<p>Ongoing</p>
<p>Négocier et mettre en œuvre les ententes de contribution dans le cadre du Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI).</p>	<p>Nombre de groupes ayant signé des ententes de contribution en vertu du PAGHRI.</p>	<p>2007</p>
<p>Activités régionales favorisant l'implication des groupes autochtones dans la programmation en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP).</p>	<p>Répartition du financement régional. (MPO et répartition conjointe entre le MPO et Environnement Canada).</p>	<p>2007</p>

10. Intendance partagée du saumon de la rivière Northwest

Étude de cas de la région Terre-Neuve et Labrador

Des années de baisse du nombre de saumons retournant à la rivière Northwest (Port Blandford) ont culminé alors que seulement 153 sont retournés à la rivière en 2001. En 2002, le MPO confiait à des intervenants communautaires locaux la gestion des stocks de saumon de cette rivière dans le but de réduire le braconnage et pour rétablir les stocks de frai. Parmi les efforts déployés, mentionnons la sensibilisation aux effets néfastes du braconnage et à la valeur des stocks de saumon, ainsi que l'élaboration de plans de gestion des pêches en vertu desquels il était permis de pêcher dans certaines zones auparavant interdites tout en empêchant la surpêche.

Sur le plan environnemental, ce projet contribue à l'objectif du gouvernement qui consiste à assurer l'intégrité de l'écosystème, alors que 1501 saumons sont retournés en 2005 (dont 20 % de gros saumons). Les affluents ont été ouverts à nouveau, soit les rivières Southwest et Salmon, où la pêche était auparavant interdite. On a réduit davantage la pollution dans la région grâce à la certification Audubon du terrain de golf local.

Sur le plan économique, les retours plus importants de saumons ont permis à plus de pêcheurs de l'extérieur d'accéder à la pêche, ce qui s'est révélé économiquement avantageux pour les communautés locales. Le nombre de pêcheurs enregistrés est passé d'à peine 40 en 2003 à 98 en 2005. Plusieurs d'entre eux pêchaient pour la première fois.

Sur le plan social, ce projet a démontré qu'une intendance partagée entre les communautés locales et le MPO permettait de protéger et de rétablir les ressources naturelles, en plus de favoriser la fierté de la communauté et de susciter un sentiment de satisfaction dans la population locale.



Résultat C.4 :

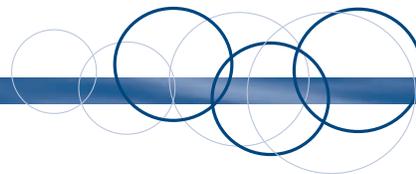
La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et la surpêche sont réduites grâce à une coopération internationale accrue au niveau de la gestion, de l'exécution et des mesures commerciales.

Analyse des enjeux

Dans le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture intitulé *La situation mondiale des pêches et de*

l'aquaculture (2004), on déclare que 24 % des stocks de poisson au monde sont surexploités ou épuisés (16 % et 7 % respectivement). Cela signifie que près du quart des stocks de poisson au monde font l'objet d'une récolte non durable. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), la surpêche à l'échelle mondiale et la détérioration de l'environnement marin constituent une menace combinée à la biodiversité des océans de notre planète.

À l'échelle internationale, on reconnaît de plus en plus que la gestion des pêches ne peut réussir que si elle est enchâssée dans le programme général des océans et appuyée par ce dernier. Alors que la santé des stocks



de poisson repose sur la santé des écosystèmes océaniques, une approche intégrée s'impose afin de protéger la biodiversité des océans en haute mer.

Conscient de cette situation alarmante et des efforts à long terme à déployer afin de la renverser, le MPO a instauré en 2005 la Stratégie de gouvernance internationale des pêches et océans (SGIPO) afin de permettre au Canada d'assurer la protection et le rétablissement des stocks de poissons chevauchants et autres stocks internationaux importants pour les Canadiens, ainsi que pour prendre des mesures visant à freiner et à

inverser ces deux tendances de longue date que sont la surpêche à l'échelle mondiale et les échecs au niveau de la gouvernance qui menacent la biodiversité des océans de notre planète. Le but ultime de cette stratégie est une gouvernance plus efficace de la haute mer grâce à une gestion durable et des océans plus sains afin de contribuer au développement durable. Le Canada a déployé des efforts considérables pour y parvenir, mais seules des activités et une coopération soutenues à l'échelle internationale permettront d'aborder suffisamment ce problème pour assurer dans l'avenir la santé des océans et des stocks de poissons à l'échelle mondiale.

11. Mise en œuvre des propositions du Groupe de travail sur la haute mer (GTHM)

En mars 2006, le Groupe de travail sur la haute mer (GTHM) publiait son rapport final dans lequel il décrivait des mesures pratiques visant à mettre en lumière les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), à dissuader les gens de s'y adonner et à améliorer les efforts de mise en application de la loi à l'endroit des contrevenants. Depuis ce temps, le GTHM a été dissout, mais à l'image d'autres membres de ce groupe, le Canada poursuit maintenant ses efforts avec un groupe de partenaires plus vaste afin de mettre en œuvre les mesures du GTHM. Le Canada dirige tout particulièrement l'élaboration de normes de rendement destinées aux organisations régionales de gestion des pêches, comme l'OPANO. Le Canada sera également l'hôte de la prochaine réunion du Réseau international de surveillance et de répression au mois de janvier 2007, alors qu'on entreprendra de nouveaux efforts avec nos partenaires dans le but d'améliorer cet outil essentiel d'application de la loi à l'échelle mondiale.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web à l'adresse www.high-seas.org

La stratégie du Canada consiste, entre autres, à recourir aux moyens diplomatiques pour inciter les pays à tenir leurs navires imputables, défendre à l'échelle internationale les mesures commerciales et les marchés visant à assurer la durabilité des pêches à l'échelle mondiale. Cette stratégie offre une autre opportunité afin que nous comprenions mieux le secteur des pêches et des océans dans le but d'étayer notre processus décisionnel en intensifiant la recherche scientifique sur les écosystèmes en haute mer.

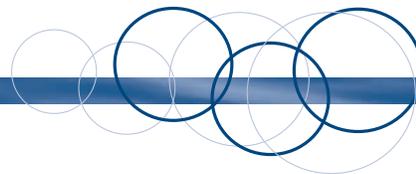
Cette stratégie repose sur quatre piliers : 1) une meilleure compréhension des pêches et des océans; 2) la gestion visant à assurer la durabilité des pêches; 3) la gestion visant à assurer la durabilité de l'environnement et des écosystèmes marins; et 4) la facilitation et le soutien aux efforts de mise en œuvre des programmes. Même si les activités présentées ici sont réunies sous un même résultat, elles reflètent les quatre piliers de la SGIPO et favorisent les buts A (des écosystèmes aquatiques sains et productifs) et C (des pêches et une aquaculture durables).

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Recherche scientifique, analyses et conseils sur les écosystèmes maritimes et intégration de ce savoir aux conseils offerts aux décideurs.	Mesure dans laquelle les contributions scientifiques (ateliers, publications) ont aidé à répondre aux questions stratégiques dans le cadre de la SGIPO.	À partir de 2009
Réduire la pêche INN et la surpêche par des mesures d'exécution, de conformité et en ayant recours à la diplomatie comme le permet le droit international et comme en témoignent les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) réformées et la réduction de la INN à l'échelle mondiale.	Réduction de la surpêche et de la pêche INN par rapport aux niveaux actuels en haute mer et pression moindre au niveau des stocks de poisson.	
Activités visant principalement à mieux faire comprendre et accepter la gestion basée sur les écosystèmes dans la partie située en haute mer des océans, celle-ci étant confiée à des organisations internationales et aux intervenants concernés (exposés de principe sur les éléments de la SGIPO, présentations lors de fora multilatéraux, etc.).	Mesure dans laquelle les conseils scientifiques dispensés aux ORGP délaissent les stocks pour concerner plutôt les questions relatives aux écosystèmes sur la scène internationale.	
Activités de sensibilisation et de défense visant à mobiliser le soutien politique dans le cadre d'une vision canadienne du programme de gouvernance, incluant une sensibilisation accrue du public et de l'industrie au besoin de décisions axées sur l'écosystème dans le domaine de la gestion des pêches, ainsi que le besoin de mesures d'acquisition des compétences afin que les pays en développement puissent participer à la gestion axée sur les écosystèmes et pratiquer ce type de gestion.	Fréquence et ton (positif-neutre-négatif) des rapports que présentent les médias internationaux dans leurs analyses. Amélioration de la coopération internationale sur les questions de gouvernance.	

12. Réformes efficaces de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO)

En septembre 2006, les parties de l'OPANO acceptaient de procéder à plusieurs réformes importantes dans la façon dont l'organisation s'occupe de la surpêche, entre autres, en apportant des amendements à la Convention de l'OPANO. Parmi les changements proposés à la Convention, mentionnons les dispositions visant à mettre en œuvre les principes de gestion moderne comme l'approche axée sur les écosystèmes et l'approche de précaution dans le domaine de la gestion des pêches, ainsi que les nouvelles méthodes pour la prise de décisions et le règlement des conflits. L'OPANO a également adopté de nouvelles mesures

d'exécution qui obligeront les États du pavillon à effectuer un suivi immédiat des infractions majeures et à imposer des peines provisoires à tout navire trouvé coupable de la présentation de rapports faussés, de s'en être pris à des espèces sous moratoire ou d'avoir commis à nouveau des infractions graves. Les parties de l'OPANO ont également accepté de protéger quatre zones montagneuses sous-marines dans la zone de réglementation de l'OPANO. Il s'agit là de premières étapes bien accueillies et le Canada espère poursuivre la collaboration afin d'améliorer la gestion des pêches dans l'Atlantique du Nord-Ouest.



BUT D - Des opérations et une gestion durables sur le plan environnemental

Ce but souligne les résultats concernant la mise en œuvre et l'entretien d'opérations durables, ainsi que la sensibilisation institutionnelle à l'importance des divers aspects du développement durable dans le processus décisionnel. La capacité de minimiser l'empreinte sur l'environnement constitue un objectif de premier plan et une possibilité afin que le ministère puisse démontrer ses qualités de chef en matière de gestion de l'environnement.

Les résultats et les activités qui suivent présentent des liens menant aux buts suivants du gouvernement fédéral :

- Gouvernance en matière de DD
- Changement climatique

Résultat D.1 :
On tient compte des impacts
environnementaux dans les
politiques, les plans et les
programmes du MPO en
intégrant une approche axée
sur les évaluations
environnementales
stratégiques (ÉES).

Analyse des enjeux

Un des défis du développement durable consiste à améliorer notre capacité d'intégrer ses concepts au processus décisionnel. L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) est un outil de planification efficace qui favorise la réalisation du développement durable. Le processus d'ÉES permet d'évaluer les effets environnementaux des propositions de politique, de plan ou de programme, ainsi que les effets socio-économiques découlant des effets environnementaux alors que le MPO élabore les propositions précédant les décisions.

On déclare, dans la *Directive du Cabinet de 2004 sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, que l'ÉES doit accompagner les propositions présentées au Ministre pour approbation lorsque celles-ci peuvent entraîner des effets considérables, tant positifs que négatifs, sur l'environnement. Un des défis que doit relever le MPO consiste à s'assurer que les employés connaissent bien le processus d'ÉES et qu'ils mettent en application cet outil de planification utile. Le MPO a récemment introduit un système formel de gestion comprenant des outils et des activités de formation et de surveillance afin de mettre en œuvre la directive du Cabinet de 2004. Ce système guide les employés lorsqu'il s'agit de tenir adéquatement compte des effets d'une décision donnée sur l'environnement. Les séances de formation et de sensibilisation, des modèles et des outils harmonisés, un suivi de la qualité, ainsi que la surveillance, voilà des éléments qui font tous partie de l'engagement du MPO à l'égard de l'ÉES dans le cadre de cette SDS.

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Sensibiliser les gens et appuyer le processus d'évaluation environnementale stratégique. Sensibiliser les gens et appuyer le processus d'évaluation environnementale stratégique.	Augmentation de 10 % du nombre de participants ayant complété les séances de formation et de sensibilisation consacrées à l'ÉES.	2008
	Examen annuel du processus d'ÉES du MPO dans le cadre du cycle de planification des activités régulières.	2009

13. Les jardins pluviaux

Étude de cas de la région du Pacifique

La pluie qui tombe dans les allées, sur les trottoirs et sur les routes entraîne rapidement la saleté, les débris et les produits chimiques qui jonchent le sol en raison des activités urbaines. Cette eau s'écoule dans les fossés ou les tuyaux et se rend, sans avoir été traitée, dans les égouts des villes. Le ruissellement des eaux de pluie en milieu urbain nuit au poisson et à son habitat.

Le Programme de gestion de l'habitat dans la région du Pacifique permet de collaborer avec les promoteurs et les communautés afin de prodiguer des conseils sur la façon de composer avec le ruissellement des eaux de pluie. Ce programme dispose d'un vaste arsenal de pratiques de développement à faible d'impact écologique. Une de ces pratiques consiste à aménager des jardins pluviaux où l'eau de ruissellement se nettoie avant de se jeter dans les cours d'eau des villes. Les jardins pluviaux se veulent une série de filtres qui emprisonnent les polluants. Ils permettent de filtrer naturellement l'eau avant que celle-ci ne se déverse dans les cours d'eau.

Au cours des dernières années, plusieurs exemples de collaboration ont été constatés entre le MPO dans la région du Pacifique, les promoteurs et les communautés afin de recourir efficacement aux jardins pluviaux et autres pratiques d'aménagement ayant peu d'impact écologique. Mentionnons, par exemple, la subdivision de la Silver Valley à Maple Ridge,

le quartier East Clayton à Surrey et la communauté UniverCity de la Simon Fraser University à Burnaby.

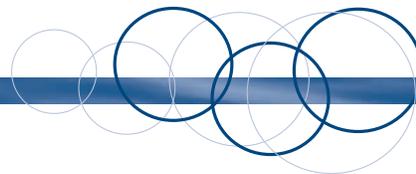
L'adoption de jardins pluviaux peut obliger les promoteurs à changer leur mentalité, mais ceux-ci offrent également aux communautés des options plus durables qui se révèlent souvent avantageuses pour les éventuels acheteurs de maison.

Sur le plan environnemental, les jardins pluviaux permettent de réduire naturellement les polluants qu'on retrouve dans habitats aquatiques.

Sur le plan économique, la valeur esthétique rehaussée qu'on attribue aux jardins leur confère une valeur économique directe aux yeux des acheteurs de maison.

Sur le plan social, les communautés écologiques présentent un avantage certain, de sorte que les jardins pluviaux constituent un exemple pratique de la façon dont la mise en œuvre des principes de développement durable peut influencer positivement la vie de tous les jours.





Résultat D.2 :
Les membres du personnel du MPO comprennent et sont en mesure de réagir aux préoccupations d'ordre environnemental dans le cadre de leur travail quotidien, incluant les exigences de conformité environnementale, le cas échéant.

Analyse des enjeux

Par l'entremise du Programme de sensibilisation à la conformité environnementale, le MPO

entreprendra des activités pour s'assurer que tout le personnel soit formé en conformité environnementale et qu'il puisse intégrer ces notions à son travail de tous les jours. Le MPO a élaboré et réalisé des essais pilotes du cours axé sur la sensibilisation générale à l'environnement. Dans l'avenir, les efforts seront axés sur les défis que doit surmonter le MPO au moment d'offrir un cours à des milliers d'employés de partout au pays. Le volet consacré à la formation concernera la législation, la conformité et la responsabilité, ainsi que la diligence raisonnable. Avec le temps, les efforts et les décisions des individus qui constituent une fonction publique plus soucieuse de l'environnement et mieux informée auront un impact bénéfique et cumulatif à l'égard du développement durable.

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Mettre en œuvre le Programme de sensibilisation à la conformité environnementale.	Élaboration de deux modules de cours additionnels.	Module 2: 2008 Module 3: 2010
	Nombre d'employés du MPO formés grâce à la mise en œuvre à l'échelle nationale du programme (par divers moyens et dans le cadre de séances de formation en personne).	Module 1: 2007 Module 2: 2009 Module 3: 2011

14. Audit énergétique par l'équipe écologique du MPO

L'été 2006 a marqué la mise sur pied de l'équipe écologique au MPO. Ce petit groupe de bénévoles représentant divers secteurs à l'administration centrale (Ottawa) s'efforce de rendre le lieu de travail plus efficace sur le plan énergétique et plus écologique. Le premier projet consistait à procéder à un « audit énergétique » après les heures de travail régulières à l'administration centrale afin d'évaluer la quantité d'énergie gaspillée par des ordinateurs, des lumières dans les salles de réunion, des imprimantes et des autres équipements de bureau laissés allumés pendant la nuit. Après avoir recueilli ces données, une campagne de

sensibilisation a été mise sur pied afin d'encourager les employés à modifier leurs comportements et à réduire leur consommation d'énergie. Une seconde visite de l'édifice a ensuite été effectuée et la comparaison des données recueillies a permis de constater une amélioration du comportement des employés sur le plan de la conservation d'énergie.

On attribue la réussite de ce projet en grande partie au dévouement et à l'enthousiasme des employés qui ont participé bénévolement à cette activité. L'équipe écologique gagne maintenant en popularité, alors que de nouveaux projets sont mis sur pied.

Résultat D.3 : L'impact des questions relatives au changement climatique sur les activités du ministère est mieux compris.

Analyse des enjeux

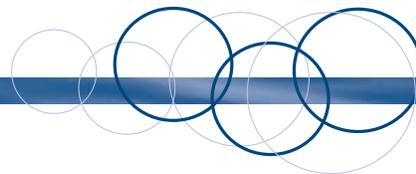
Les scientifiques de partout au monde s'entendent maintenant sur le fait que le climat change et que le monde se réchauffe. Cette augmentation des températures peut entraîner des modifications au niveau des écosystèmes aquatiques, par exemple, dans l'abondance, la diversité et la distribution des espèces; ainsi que des changements au niveau de la météo, comme la configuration des vents, le quantité et le type de précipitations, ainsi que les types et la fréquence des phénomènes météorologiques graves. Ces facteurs pourraient avoir des conséquences profondes sur l'environnement, la société et l'économie. Le MPO pourrait en subir les contrecoups.

Reconnaissant l'existence de tels défis, le MPO a commandé une évaluation des risques qui a permis d'identifier six risques importants en matière de changement climatique et pouvant compromettre la capacité du ministère de s'acquitter de son mandat, de ses obligations et de ses engagements. Dans le but de contrer ces risques, l'intégration des facteurs relatifs au changement climatique à tous les niveaux de la planification des activités au MPO est nécessaire, en particulier dans les domaines comme l'élaboration des politiques et des programmes et le processus décisionnel dans le but de faciliter ainsi la gestion des pêches et la gestion intégrée des océans.

Les variations des niveaux d'eau, ainsi que des caractéristiques physiques et chimiques de

l'eau et les phénomènes météorologiques graves font en sorte qu'il devient plus complexe de gérer les écosystèmes aquatiques et les océans du Canada, les pêches et l'aquaculture, les infrastructures aquatiques et les voies navigables, ainsi que les interventions opérationnelles de la Garde côtière canadienne (GCC) dans les cas d'urgences maritimes et de catastrophes naturelles, en particulier dans le Nord et sur les côtes.

L'ouragan Katrina, qui a frappé la côte du golfe du Mexique aux États-Unis en septembre 2005, est venu mettre en lumière les conséquences potentiellement négatives des phénomènes météorologiques graves et de la variabilité extrême du climat. Le Canada doit assurer son état de préparation opérationnelle afin de pouvoir gérer et intervenir de façon efficace lors de telles urgences. La GCC consacre une part importante de ses activités quotidiennes aux opérations de commandement, de contrôle et de communication dans les cas d'incident faisant appel à ses compétences de recherche et sauvetage et d'intervention environnementale, en plus de gérer les déplacements des navires en eaux canadiennes et de diriger et coordonner les opérations d'une flotte de 114 navires et 22 hélicoptères. Cette agence a entrepris certains ajustements nécessaires, par exemple, en mettant sur pied un Centre de communication national dans le but de mieux intégrer et gérer les renseignements ayant trait à ses opérations. Dorénavant, la GCC accordera son attention et son soutien à l'élaboration de moyens et de méthodes visant à consolider les réseaux intra- et inter-organismes, des plans et des procédures qui lui permettront ainsi de contribuer à l'état de préparation opérationnelle du Canada lorsque viendra le temps d'intervenir d'urgence.



Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
<p>Mieux faire comprendre le rôle des océans dans le changement climatique, entre autres, en participant à l'Année polaire internationale.</p>	<p>Rapports sur l'état des océans pour les côtes du Pacifique et de l'Atlantique, ceux-ci étant assortis de publications scientifiques pertinentes, et ensemble de connaissances amélioré pour l'océan Arctique et son écosystème.</p>	<p>2009</p>
<p>Entreprendre à la grandeur du ministère une campagne d'éducation et de promotion afin de sensibiliser davantage les gens et mieux leur faire comprendre les risques du changement climatique. Pour réaliser cet engagement, le MPO organisera des séances d'information sur le changement climatique, procédera à des améliorations au site Web sur le changement climatique du MPO; préparera des documents de promotion et assurera la coordination avec les divers secteurs afin d'intégrer la question du changement climatique aux autres campagnes; et distribuera des renseignements aux employés au moyen du système de courrier interne.</p>	<p>Les progrès réalisés seront mesurés selon le nombre de gens présents aux différentes activités et séances; d'après le nombre d'utilisateurs qui consulteront le site Web amélioré; d'après le nombre de documents de promotion créés et distribués au sein du ministère; et d'après le volume d'information distribuée aux employés par notre système de courrier interne/courriel.</p>	<p>2009</p>
<p>Intégrer les facteurs relatifs au changement climatique lors de la conception des programmes et de la planification des activités du ministère.</p>	<p>Intégration des facteurs relatifs au changement climatique dans le Rapport sur les plans et priorités et participation de tous les secteurs.</p>	<p>2007</p>
<p>Intégrer davantage les facteurs concernant le changement climatique, les phénomènes météorologiques graves et les catastrophes naturelles lors de la planification, de la gestion des risques et dans l'état de préparation pour intervenir en cas d'urgence de la GCC.</p>	<p>Mise sur pied du Centre national des communications de la GCC qui permettra de centraliser les efforts visant à mieux intégrer la gestion et les renseignements à jour au sujet des opérations à toutes les activités de la GCC, incluant l'échange d'information et le soutien externe à l'AC de la GCC, aux régions, au MPO/SPPCC et à Transports Canada.</p>	<p>2007</p>

15. L'IOB se convertit au gaz naturel

Étude de cas de la région des Maritimes

L'Institut océanographique de Bedford (IOB) est le plus grand centre de recherche océanographique au Canada, alors que ses installations occupent une superficie d'environ 37 440 m². Le 31 mars 2006, l'IOB devenait le premier centre dans la région des Maritimes à se convertir entièrement au gaz naturel. En améliorant la durabilité de ses opérations, le MPO respectait les objectifs du gouvernement fédéral et les trois piliers du développement durable.

Sur le plan environnemental, cette conversion aide le gouvernement à atteindre ses objectifs en matière d'air pur et d'atténuation du changement climatique. Pour y parvenir, il réduit ses émissions de gaz à effet de serre d'environ 750 000 kg par année. Le retrait d'un réservoir de stockage d'huile souterrain a également permis d'éliminer le risque possible de contamination du sol et de l'eau pouvant résulter d'une fuite d'hydrocarbures.

Sur le plan économique, les frais d'exploitation annuels diminueront grâce à des coûts de carburant plus abordables. Une telle conversion permettra également de réduire les frais d'entretien des installations de chauffage du complexe.

Sur le plan social, ce projet cadre avec l'objectif du gouvernement qui consiste à favoriser des communautés durables. Le gaz naturel constitue une nouvelle réalité dans les Maritimes, ce qui explique le caractère essentiel de l'implication de l'IOB lors de l'installation des pipelines, afin que cette installation soit économiquement réalisable dans les environs. Par cette initiative, l'IOB vient en aide à une nouvelle industrie et à une entreprise locale, ce qui se répercute sur le nombre d'emplois dans la région.

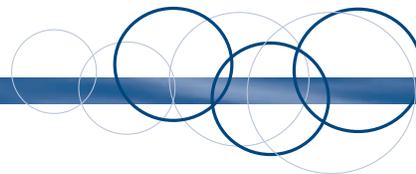
Résultat D.4 :
Une Garde côtière canadienne comprenant mieux l'impact de ses activités sur l'environnement et dirigeant le fonctionnement et le développement de tous ses biens conformément aux normes et règlements les plus avant-gardistes de l'industrie.

Analyse des enjeux

Grâce à son sondage de base planifié portant sur les biens matériels, la Garde côtière canadienne (CCG) pourra mieux comprendre la durabilité environnementale et l'efficacité

écologique de ses biens et ses opérations. Ce sondage aidera la GCC à établir des buts afin d'accroître son efficacité et d'économiser davantage dans ses façons d'utiliser ses biens, tout en réduisant l'impact écologique global de ses opérations. Ce document de référence, combiné à la mise sur pied d'un système global de gestion de la santé, la sécurité et l'environnement, permettra à la GCC de surveiller son rendement en ce qui concerne la santé, la sécurité et





l'environnement et de mesurer les changements au niveau de ses impacts sur l'environnement. De plus, grâce à l'adoption de normes précises en matière d'environnement et l'inclusion de facteurs environnementaux dans ses normes techniques et opérationnelles plus générales,

la GCC fera davantage figure de chef de file en procédant à des achats et des opérations écologiques. Cette mesure lui permettra d'ailleurs d'intégrer les principes de développement durable à la gestion du cycle de vie de ses biens matériels.

Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
Tirer profit de l'expérience et du savoir de la GCC et d'autres organismes afin de réaliser un sondage de référence de ses biens matériels et ses opérations et définir un paramètre de référence de leur durabilité environnementale et de leur efficacité écologique.	Taux de participation lors du sondage. Réception et prise en compte par le conseil de gestion des renseignements et des recommandations d'un sondage de référence complété.	2008
Élaborer un Système exhaustif de gestion de la santé, la sécurité et l'environnement dans le but de gérer les questions de santé, de sécurité et d'environnement concernant tous les équipements, les installations et les opérations sur terre.	Mise en œuvre du système afin de mesurer le rendement sur les plans de la santé, la sécurité et l'environnement et d'un système de suivi des améliorations.	2008
Élaborer, en matière d'environnement et de développement durable, un ensemble de normes et de caractéristiques avant-gardistes pour l'industrie qui tiennent compte des pratiques et des technologies modernes environnementales, ainsi que des pratiques exemplaires à l'échelle nationale et internationale au moment d'acheter les nouveaux biens de la GCC. Par son respect des normes et des caractéristiques prescrites, la GCC doit prêcher par l'exemple dans le domaine des acquisitions et des opérations écologiques d'infrastructures maritimes et terrestres.	Mise en place de normes en matière d'environnement et de durabilité destinées au développement et à l'achat de tous les biens de la GCC. De façon plus précise, mise en place de normes environnementales pour la conception et l'achat dans le cadre de la prochaine phase du renouvellement de la flotte. Nombre de normes comportant des facteurs relatifs à l'environnement / le développement durable. Nombre de normes publiées.	2009

Résultat D.5 :
Des cadres d'action sont élaborés dans le but d'orienter la gestion de l'environnement au MPO, incluant les réservoirs de stockage, les matières dangereuses et les sites contaminés.

Analyse des enjeux

Des programmes de gestion de l'environnement concernant les aspects environnementaux ont été élaborés, incluant les réservoirs de stockage, les matières dangereuses et les sites contaminés. Ceux-ci joueront un rôle majeur dans l'écologisation des opérations du MPO et dans la protection de l'environnement. Ces plans et programmes définiront la façon dont le MPO réalise ses activités conformément aux rôles et responsabilités, aux procédures normalisées d'exploitation et à la formation.

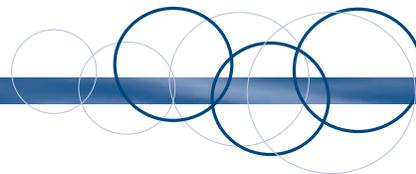
Les nouveaux règlements proposés en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* et concernant la gestion des réservoirs de stockage de carburant et des autres produits du pétrole entreront en vigueur en 2007. Possédant un stock de plus de 1 300 réservoirs de stockage de produits issus du pétrole, le MPO est déterminé à se conformer aux règlements proposés afin d'éviter tout risque éventuel pour l'environnement.

Depuis 2005, le MPO a entrepris plusieurs projets concernant cet aspect, comme des vérifications de la conformité et des inspections; un atelier de formation pratique consacré aux réservoirs de stockage; l'établissement d'un inventaire des réservoirs de stockage; des contrôles d'étanchéité de précision; ainsi que des mises à niveau, des retraits, des remplacements et des étiquetages de réservoirs.

Le MPO a également joué un rôle actif dans le cadre du Plan d'action accéléré pour les lieux contaminés fédéraux (PAALCF). Ce programme concerne tout particulièrement les sites contaminés fédéraux qui présentent les risques les plus élevés pour la santé humaine et l'écologie. Le PAALCF permet à de ministères chargés de la garde d'un nombre important de sites, comme le MPO, d'accélérer l'évaluation, la gestion des risques et la restauration de ses sites au-delà des ressources de ses programmes internes. Des efforts importants ont été déployés au cours de la dernière année afin d'évaluer et gérer les sites contaminés, entre autres en élaborant un plan de gestion de l'environnement pour les sites PAALCF. Sous ce programme, l'appui des experts du MPO comprend des conseils spécialisés dans la gestion des sites contaminés du MPO, ainsi qu'une contribution au nettoyage d'autres sites fédéraux..

Des façons de gérer et d'éliminer les matières dangereuses ont également été élaborées. Plusieurs inventaires ont été dressés, des installations de recyclage et d'élimination des matières dangereuses mises sur pied et d'autres mesures adoptées par rapport aux hydrocarbures halogénés, les eaux usées et les émissions atmosphériques.

Au cours des prochaines années, le MPO continuera de mettre en œuvre ses outils de gestion et consacrera principalement ses efforts à l'élaboration d'une stratégie nationale dans le but de mettre en œuvre le Plan de gestion de l'environnement. Le MPO s'attardera également à l'élaboration de procédures ministérielles relatives aux réservoirs de stockage. Parmi les activités prévues afin de progresser sur le plan de la conformité environnementale, le MPO continuera d'évaluer ses propriétés, accélérera le nettoyage du port pour petits bateaux situé à Belleville, Ontario et assurera la gestion des risques entourant les phares pourvus en personnel en Colombie-Britannique.



Activités	Indicateurs de rendement	Échéance
S'assurer que les plans présentent des volets consacrés au modèle de gestion, aux procédures normalisées d'exploitation et à la formation.	<p>Nombre d'objectifs et de buts attribués en vertu du Plan de gestion de l'environnement (PGE).</p> <p>Élaboration et distribution de procédures normalisées d'exploitation aux employés concernés du MPO.</p> <p>Élaboration de programmes de formation concernant chaque PGE.</p>	2008
Formation en personne et au moyen de modules sur l'Intranet.	Nombre d'employés du MPO formés.	2009
<p>Participation au Plan d'action accéléré pour les lieux contaminés fédéraux (PAALCF) pour assurer au moment opportun la restauration ou la gestion des risques attribuables aux sites contaminés.</p> <p>Identification des sites contaminés qui posent une menace pour la santé humaine et l'environnement.</p> <p>Élaboration de plans de restauration et de gestion des risques qu'on mettra en œuvre dans les sites identifiés.</p>	<p>Nombre d'évaluations réalisées chaque année.</p> <p>Nombre de sites contaminés recevant du financement par le biais de ce programme et devant faire l'objet d'une restauration ou d'une gestion des risques.</p>	Continu

16. Le Bureau de la coordination environnementale

Le Bureau de la coordination environnementale (BCE) du MPO œuvre à améliorer la performance environnementale, fait la promotion du suivi et des rapports sur la conformité opérationnelle en matière de respect de l'environnement et appuie les initiatives environnementales du gouvernement fédéral. À titre de dépositaire de plus de 8 000 propriétés, le MPO occupe des bureaux et des édifices à vocation spécialisée, incluant des bases de la Garde côtière canadienne, des stations de phare, des ports pour petits bateaux, des laboratoires, des véhicules, des aéronefs et une flotte importante de bateaux.

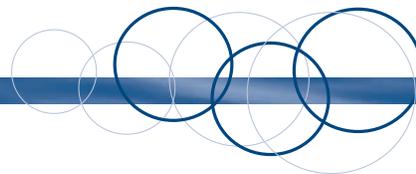
L'utilisation opérationnelle de ces actifs affecte directement l'environnement. Le BCE assure que les opérations du MPO, ses installations, ainsi que ses programmes et activités sont conformes aux règlements, aux standards et aux politiques de protection de l'environnement. Le BCE travaille également en étroite collaboration avec les coordonnateurs environnementaux dans toutes les régions du Canada, afin de coordonner et faciliter les efforts du ministère dans la mise en œuvre de ses priorités de conformité opérationnelle environnementale.

Résultat D.6:
Les émissions et les frais
d'entretien des véhicules sont
réduits grâce à une utilisation
convenable de ces derniers.

Analyse des enjeux

Au cours de l'exercice financier 2005–2006, un groupe de travail du MPO concerné par le renouvellement de la gestion de la flotte a préparé un rapport préliminaire consacré à la gestion du cycle de vie des véhicules motorisés. Ce rapport encadre les activités, comme l'installation d'un système de surveillance de flotte dans les véhicules, un dispositif conçu pour mesurer les émissions de gaz.

Activités	Indicateur de rendement	Échéance
Installer un système de surveillance de flotte afin de surveiller les comportements des conducteurs (vitesse excessive et fonctionnement prolongé au ralenti) par le biais de dispositifs de surveillance dans les véhicules.	Comparaison des émissions des véhicules.	2008



17. Innovateurs et adaptateurs précurseurs

Les employés de la région du Centre et de l'Arctique au service de l'écologisation

Les employés de la région du Centre et de l'Arctique utilisent des véhicules pour procéder aux études sur le terrain, recueillir des échantillons, assister à des réunions, examiner le travail effectué sur ou près des cours d'eau, afin de faire respecter la *Loi sur les pêches*. En combinant les subventions disponibles et en comptant sur un encadrement minutieux de Gestion des biens et achats, nous faisons la démonstration des avantages environnementaux, économiques et sociaux du développement durable.

L'écologisation de la flotte a débuté en 2001 alors que le directeur de la région Centre et Arctique a décidé de faire preuve d'innovation en remplaçant deux de ses véhicules vieillissants par des modèles hybrides fonctionnant à l'essence et à l'électricité. Depuis ce temps, d'autres adaptateurs précurseurs de la région ont adhéré au principe écologique et le nombre de véhicules hybrides et fonctionnant au moyen de carburants alternatifs (essence/éthanol) de la flotte s'élève maintenant à 21.

Les véhicules hybrides se révèlent environ 30 % plus efficaces en consommant en moyenne 5,6

litres au 100 km comparativement à 8 litres pour les véhicules conventionnels de dimensions comparables.

Sur le plan environnemental,

le transport constitue la principale source d'émission de gaz à effet de serre au Canada. Les voitures hybrides sont moins polluantes car ils émettent moins de gaz à effet de serre.

Sur le plan économique, les véhicules du MPO parcourent de plus longues distances avec moins de carburant, réduisant ainsi la consommation. Le ministère économise en profitant des rabais sur ces véhicules et il bénéficie également d'une meilleure valeur de revente lorsque viendra le temps de les remplacer.

Sur le plan social, le MPO prêche par l'exemple en modifiant ses comportements. Puisqu'il joue un rôle de chef de file dans le domaine du recours aux véhicules hybrides et alimentés en carburants alternatifs, d'autres ministères du gouvernement et les Canadiens pourraient en faire de même, créant ainsi une demande suffisante pour permettre aux producteurs commerciaux d'aller de l'avant et d'offrir cette nouvelle technologie à une plus grande échelle.



3. Tableau du rapport d'étape

Imputabilité à l'égard des Canadiens

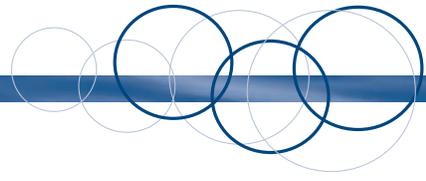
En plus de présenter les rapports ministériels sur le rendement, les ministères évaluent et présentent les progrès qu'ils réalisent dans le cadre des processus liés à leur Stratégie de développement durable. Le tableau suivant nous montre un rapport des résultats de chacun des engagements du MPO en 2005-2006. Dans l'ensemble, les progrès réalisés ont été importants. La structure de ce tableau reflète la méthodologie alors utilisée pour compiler les divers extraits, résultats et activités réalisées.

Certains objectifs sont continus, comme la désignation des zones de protection marine en vertu de la *Loi sur les océans*, le déploiement d'un système de mentorat en mer chez les Autochtones, et certaines parties de l'Initiative de gestion des opérations de pêche – sans compter que les mesures planifiées en conséquence y sont détaillées. De plus, des initiatives comme celles du *Conseil canadien des Ministres des Pêches et de l'Aquaculture* et les *Plans de gestion intégrée des océans* doivent être mises en œuvre et finalisées au-delà de 2005-2006.

Complété ●	En développement ◐	En suspens ○
------------	--------------------	--------------

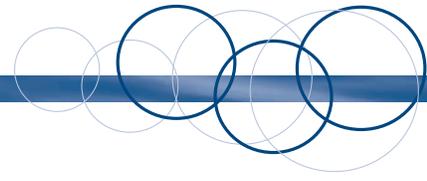
BUT A – PROGRAMMES DURABLES

PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
Activité ciblée 1: Élaboration de politiques, de cadres, de règlements et de réponses pour assurer l'intégration et la durabilité des pêches et de l'aquaculture.			
Extrait 1.1 Politique sur le saumon sauvage du Pacifique	Mise en œuvre de la Politique sur le saumon sauvage	Juin 2005	●
Extrait 1.2 Annonce des plans de pêche et des mesures de gestion dans les pêches de l'Atlantique	Stabilisation des ententes de partage dans la plupart des pêches de l'Atlantique pour 2005 et 2006.	Mars 2005 et mars 2006, respectivement	●
Extrait 1.3 Plan de modernisation du processus environnemental	<p>Le cadre de gestion des ressources a été mis en œuvre en 2005-2006.</p> <p>Un cheminement des effets qui représente les liens existant entre les activités humaines et les impacts sur l'habitat a été défini.</p> <p>Le Guide du praticien sur la gestion des risques a été approuvé.</p> <p>Rédaction d'un document scientifique appuyant l'utilisation de l'approche de gestion des risques par le MPO dans le cadre de ses activités de gestion de l'habitat. Ce document doit être publié en 2006-07.</p> <p>Élaboration du programme de gestion de l'habitat et approbation à l'échelle nationale de 18 énoncés opérationnels. D'ici 2007, cinq de plus seront élaborées et approuvées.</p> <p>En 2005-06, les promoteurs ont fait appel aux énoncés opérationnels nationaux dans le cadre d'environ 800 activités. Avant la mise en œuvre des énoncés opérationnels, le MPO aura probablement émis des lettres d'avis dans tous ces cas afin de demander davantage de ressources.</p>	2006	●

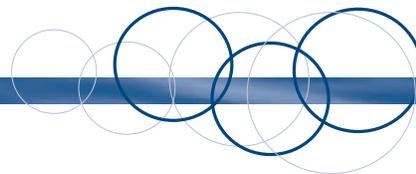


PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
<p>Extrant 1.3 Plan de modernisation du processus environnemental</p>	<p>Des progrès ont été réalisés au niveau de l'adoption d'une approche à « guichet unique » impliquant un système provincial/territorial de mise en œuvre des énoncés opérationnels. L'entente avec le gouvernement provincial au Nouveau-Brunswick fut mise en œuvre en 2005-06. Des discussions sont en cours afin d'élaborer des ententes avec les provinces et les territoires sur l'application des énoncés opérationnels à leurs directives et codes de pratique.</p>	2005	
	<p>Le programme de formation obligatoire en gestion de l'habitat a été mis en œuvre.</p> <p>Au 31 mars 2006, 38 % du personnel a complété avec succès la formation HM101 en gestion de l'habitat.</p> <p>Au-delà de 50 % de ceux-ci ont complété un cours sur le cadre de gestion des risques.</p> <p>Cinq cours ont été élaborés et six autres sont en cours d'élaboration.</p> <p>Le curriculum a été modifié et les plans de formation individuels de façon à ce que d'ici la fin de l'exercice financier 2006-07, les objectifs précis puissent être atteints pour les employés affectés aux programmes dans toutes les régions (autrement dit, tous les employés auront complété le cours HM101).</p>		

PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
Extrait 1.3 Plan de modernisation du processus environnemental	<p>Une nouvelle structure organisationnelle a été mise sur pied à l'administration centrale et dans les régions afin de procéder aux évaluations environnementales des grands projets.</p> <p>Les protocoles décisionnels de l'ACEE ont été revus et mis à jour pour les grands projets.</p> <p>Une politique opérationnelle a été élaborée pour définir la portée des évaluations environnementales.</p>	2005	●
Extrait 1.4 Loi sur les espèces en péril	<p>En appui aux exigences du Comité sur le status des espèces menacées de disparition du Canada (CSEMDC), le MPO a participé à 14 activités scientifiques d'examen par les pairs portant sur plus de 70 espèces en 2005. Les scientifiques du ministère ont examiné 40 rapports d'état sur sept espèces prioritaires en 2005.</p> <p>Le programme des sciences du ministère a raffiné un cadre conceptuel qui sert à estimer les répercussions que peuvent subir les espèces à risque suite aux dommages sur leur habitat. Le cadre conceptuel sert à valider les dispositions sur l'avis donnée quant à la provision d'Autorisations sous la loi sur les Espèces en péril et la loi sur les Pêches. Le programme des sciences fournit aussi des conseils sur la façon de déterminer les caractéristiques pour évaluer une population redressée.</p>	2005 pour les extraits/résultats spécifiques à la SDD, mais l'appui à CSEMDC est continu	●
		Continu	◐



PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
Extrant 1.5 Améliorations du processus de réglementation de l'aquaculture	<p>Le Code introductions et transferts (IT) repose sur divers pouvoirs de réglementation du fédéral, ainsi que des provinces/territoires au pays, dont plusieurs ne peuvent faire l'objet d'appels. Par conséquent, les IT continueront de documenter soigneusement le processus en vertu duquel des conseils sont dispensés aux décideurs légaux afin de les aider à relever les divers défis auxquels ils se voient confrontés.</p> <p>À l'automne 2006, un atelier sera organisé à propos, entre autres, du processus approprié d'intégration des considérations socio-économiques aux recommandations d'I&T. Ces questions seront résolues dans le cadre du nouveau régime de gouvernance aquacole.</p> <p>Les améliorations aux méthodes d'application sur le terrain et de renouvellement demeurent importantes. Le MPO entend procéder à de nouvelles améliorations d'ici à ce qu'on complète l'exercice général de renouvellement de la gouvernance aquacole qu'on a déjà entrepris. En matière de renouvellement de l'aquaculture, des négociations devront être entreprises, incluant des dispositions touchant l'élaboration de ces normes de service.</p>	Mars 2007	
Activité ciblée 2 : Promotion d'une approche axée sur les écosystèmes pour les trois océans du Canada.			
Extrant 2.1 Rapports d'examen des écosystèmes (REE)	<p>Les ébauches de rapport d'évaluation et d'examen des écosystèmes (REEE) ont été complétées pour quatre des vastes Zone étendue de gestion des océans (ZEGO) (baie de Plaisance-Grands bancs, golfe Saint-Laurent, partie est de la Plate-forme Scotian et côte nord du Pacifique). L'ébauche de REEE pour la mer de Beaufort devrait être complétée d'ici la fin du mois de juin</p>	2006	

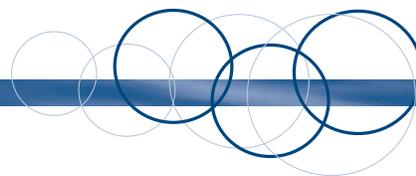


PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
Extrant 2.1 Rapports d'examen des écosystèmes (REE)	<p>Le Secteur des sciences prévoit compléter les cinq rapports d'évaluation et d'examen des écosystèmes (REEE) d'ici la fin de l'exercice financier 2006-07.</p> <p>La stratégie a été publiée en 2005 et cinq zones ont été désignées. Les cinq zones sont : le champ hydrothermal Endeavour; la baie Gilbert, Basin Head; Gully; et Eastport.</p>		●
Extrant 2.2 Désignation des zones de protection marine en vertu de la Loi sur les océans	<p>Avec l'aide du programme sur les capacité politiques d'adaptation au changement climatique de Ressources naturelles Canada, le MPO a réalisé une évaluation globale des risques dans le but d'identifier les risques auxquels sont exposées les opérations du ministère en raison du changement climatique.</p>	2006	●
Activité ciblée 3: Examen des questions relatives au changement climatique.			
Extrant 3.1 Stratégie visant à contrer le changement climatique	<p>L'évaluation des risques a permis d'identifier six grands risques auxquels le MPO est exposé en raison du changement climatique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La dégradation et les dommages au niveau des écosystèmes et des pêches; 2. L'évolution des ressources biologiques; 3. La réorganisation et le déplacement des espèces; 4. La demande accrue de services d'urgence; 5. Les dommages aux infrastructures; et 6. Les changements au niveau de l'accès et la navigabilité des cours d'eau. <p>Cette évaluation a également permis de confirmer que le changement climatique peut avoir un impact sur la capacité du MPO de s'acquitter de ses obligations et ses engagements.</p>	2005	●

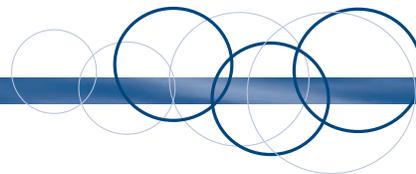
BUT B – BONNE GOUVERNANCE ET PARTENARIATS AMÉLIORÉS

PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
Activité ciblée 1: Consolidation de la gouvernance des océans grâce à la gestion intégrée.			
Extrait 1.1 Plans de gestion intégrée des océans	Des progrès considérables ont été réalisés au niveau des méthodes de planification et des structures de gouvernance touchant les Zones étendues de gestion des océans. La complétion générale du plan progresse bien. Dans certains cas, le renforcement des capacités de la part de certains partenaires prend plus de temps que prévu et peut entraîner des délais dans la complétion de certains plans.	2007	
Activité ciblée 2: Consolidation du rôle du Canada dans la gouvernance internationale des océans.			
Extrait 2.1 Stratégie relative à la pêche et la gouvernance internationales	<p>Le Canada a investi dans la science des écosystèmes et dans l'exécution des lois, ce qui a contribué à améliorer les comportements dans le secteur de la pêche. Le Canada a également joué un rôle de premier plan au sein des fora multilatéraux afin d'obtenir un soutien international dans le but de réduire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation au Groupe de travail sur la haute mer (GTHM) dans neuf recommandations afin de lutter contre la pêche INN. • Coprésidence de la réunion ministérielle consacrée aux océans de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) qui a donné lieu au Plan d'action de Bali. 	Continu Été 2005	

PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
Extrant 2.1 Stratégie relative à la pêche et la gouvernance internationales	<ul style="list-style-type: none"> Participation à la conférence sur l'examen de l'Accord des Nations unies sur le poisson (ANUSP). Conférence de St-John's qui a mené à la déclaration ministérielle servant de base à la réforme des initiatives de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) et d'autres Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP). <p>Comité consultatif sur la gestion durable des stocks de poisson chevauchants dans le rapport de l'Atlantique du nord-ouest présenté aux Ministres.</p> <p>Le Plan d'action national visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INN) a été déposé au Comité des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en mars 2005.</p>	Mars 2005	●
Activité ciblée 3: Implication des groupes autochtones.			
Extrant 3.1 Initiative de mentorat en mer des Autochtones	<p>Les plans de formation pluriannuels ont été finalisés dans 18 communautés, alors que cinq sont encore à l'étape d'ébauche.</p> <p>15 ententes de contribution avec les Premières nations correspondante ont été signées.</p> <p>Les rapports provisoires révèlent que certains progrès sont réalisés au niveau du mentorat en mer, mais la formation doit se poursuivre.</p>	<p>Avril 2007</p> <p>Avril 2006</p> <p>Mars 2008</p>	<p>◐</p> <p>●</p> <p>◐</p>

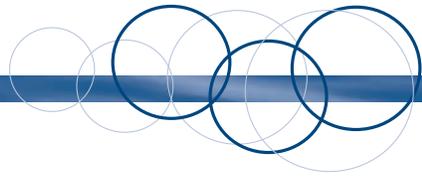


PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS	
Extrant 3.2 Initiative de gestion des opérations de pêche (IGOP)	Des consultations relatives à l'élaboration du programme IGOP ont eu lieu et le concept du programme a reçu un accueil favorable de la part des Premières nations.	Février 2005	●	
	Le rapport de l'atelier clé réalisé en partenariat avec l'Atlantic Policy Congress, Ressources humaines et développement des compétences Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont contribué au soutien interministériel des stratégies orientées vers l'avenir.	Mars 2005	●	
	Les chefs et les coordonnateurs des pêches ont apprécié les séances d'information au sein des communautés des Premières nations.	Mai 2005	●	
	Un travail initial a été effectué en collaboration avec les Atlantic Policy Congress of First Nations' Chief Secretariat Inc (APC) pour sélectionner des animateurs / coordonnateurs professionnels pour appuyer les Premières Nations (en utilisant un processus de demande de soumissions).	Mars 2007	◐	
	Les Premières nations ont signé quatre ententes de contribution dans le but de financer des ateliers communautaires.	Mars 2008	◐	



PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
Extrait 3.3 Stratégie de pêches autochtones	87,5 % (211 sur 240) des groupes autochtones admissibles ont signé la Stratégie de pêches autochtones en 2005-2006.	Continu	●
Extrait 3.4 Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI)	En 2005-2006, environ 83 % (225 sur 271) des groupes admissibles ont participé à titre de signataires, d'affiliés ou d'observateurs à la mise sur pied des organismes de gestion des ressources dans le cadre du PAGRAO et du PAGHRI.	2007	●
Activité ciblée 4: Intensification de la collaboration fédérale-provinciale-territoriale.			
Extrait 4.1 Conseil canadien des Ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA).	Les Ministres du CCMPA ont discuté et reconnu le besoin d'élaborer un nouveau cadre national de gestion de l'aquaculture à l'automne 2005. Le Ministre du MPO a identifié le renouvellement de l'aquaculture comme une des grandes priorités du ministère. Par conséquent, la Direction de la gestion de l'aquaculture (DGA) consacre une part importante de ses ressources afin de faire progresser cette initiative. Plusieurs provinces ont précisé qu'elles sont en mesure de tenir des négociations officielles à cet égard d'ici à ce que le gouvernement fédéral accorde son autorisation. On s'attend à atteindre les objectifs de l'initiative de renouvellement de l'aquaculture dans le délai proposé.	2007	●

PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
Extrant 4.2 Amélioration du partenariat dans le cadre du projet de modernisation du processus environnemental	<p>Le MPO a signé quatre protocoles d'entente (PE) avec les gouvernements des provinces et territoires suivants : Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Manitoba.</p> <p>Des discussions ont présentement lieu avec les gouvernements d'autres provinces et territoires afin de compléter et signer des PE en matière de gestion de l'habitat (comme la Saskatchewan et le Yukon).</p>	2005	●
	<p>La mise en œuvre du PE avec l'Association canadienne de l'électricité (ACÉ) comportait des ateliers d'orientation avec les entreprises de services membres de l'ACÉ, en plus de l'organisation d'un atelier sur le PE de l'ACÉ.</p>	2005	●
	<p>Un atelier national de gestion de l'habitat a été organisé avec des associations industrielles.</p> <p>En plus d'avoir conclu une entente avec l'Association nationale des industries de ressources (ANIR), le MPO a examiné et approuvé les pratiques de gestion exemplaires (PGE) relatives à la traversée des cours d'eau.</p>	2005	●

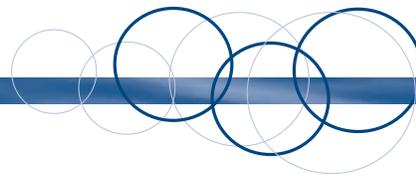


PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
<p>Extrant 4.2 Amélioration du partenariat dans le cadre du projet de modernisation du processus environnemental</p>	<p>Trois discussions officielles ont été tenues sur la protection de l'habitat avec des organisations non gouvernementales (ONG), des groupes autochtones et des municipalités de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), mais plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none">• des consultations sur les accords de coopération dans le domaine de la gestion de l'habitat ont été tenues avec des ONG;• des consultations auprès de groupes autochtones portant sur le Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI);• un nouveau modèle de gestion a été mis en œuvre, dans les régions et à l'administration centrale pour le PAGHRI, et le programme a été remanié;• en décembre 2005, une entente de financement a été approuvée avec le Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada (CDRHAC); et• un accord de coopération avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) a également été discuté et mis en œuvre.	2005	<p>●</p>

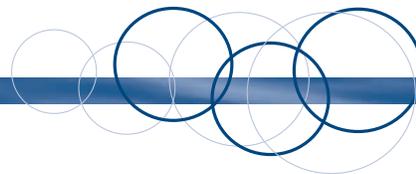
BUT C – OPÉRATIONS DURABLES

PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
<p>Activité ciblée 1: S'assurer que les opérations soient conformes aux normes de gestion environnementale reconnues au Canada et à l'étranger.</p>			
Extrait 1.1 Projet de modernisation des aides maritimes	<p>Mise à jour de la méthodologie du design des aides maritimes.</p> <p>75 % des bouées éclairées ont été converties en lanternes à DE (diode électroluminescentes).</p> <p>11,8 % des aides fixes éclairées ont été convertis en lanternes à DEL</p> <p>71 % des bouées flottantes ont été remplacées par des bouées de plastique.</p> <p>Des dispositifs d'amarrage synthétiques ont été installés sur 13,2% de toutes les bouées flottantes.</p> <p>La plupart des conversions ont été effectuées depuis janvier 2006.</p>	<p>100 % converties d'ici 2007</p> <p>25 % converties d'ici 2007</p> <p>80 % converties d'ici 2007</p> <p>40 % converties d'ici 2007</p>	
Extrait 1.2 Entente sur les systèmes de gestion de l'environnement	<p>La collaboration prévue dans le domaine de l'environnement avec la garde côtière américaine, l'industrie maritime et les agences fédérales canadiennes a été retardée.</p> <p>La collaboration a débuté avec l'industrie maritime canadienne et d'autres ministères et agences fédérales par le biais du groupe de travail sur la technologie et l'innovation du Conseil national de l'industrie maritime, géré par Transport Canada.</p> <p>La GCC procède présentement à la mise en œuvre d'un nouveau système global de gestion de la santé, la sécurité et l'environnement dans ses installations riveraines et celui-ci devrait être entièrement opérationnel d'ici juin 2007.</p>	<p>Juin 2006</p>	

PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
	On envisage présentement de réaliser une vérification de l'efficacité écologique à la grandeur de l'agence afin de définir un niveau de référence qui permettra d'évaluer le rendement environnemental de la GCC dans l'avenir.		
Extrait 1.3 Programme de sensibilisation à la conformité environnementale	Le public-cible et les besoins précis ont été évalués en procédant à une analyse de rentabilité touchant l'élaboration et la mise en œuvre d'un cours de formation. L'analyse de rentabilité doit être présentée au CGM afin de faire approuver le mécanisme de mise en œuvre.	Mars 2006	●
	Le contenu du module 1 a été élaboré et a fait l'objet d'un projet pilote dans la région des Maritimes où il a suscité de bons commentaires.	Mars 2006	●
Extrait 1.4 Programmes de gestion de l'environnement (PGE)	Les PGE touchant les matières dangereuses, les systèmes de réservoirs de stockage et les sites contaminés ont été complétés à l'échelle nationale en collaboration avec les régions.	Mars 2005	●
Extrait 1.5 Participation au plan d'action accéléré du fédéral sur les sites contaminés.	En 2005-2006, des fonds ont été attribués pour la rémediation et la gestion des risques reliés à 36 sites dans le cadre du PASFC. Le programme de gestion des sites contaminés du MPO continuera à identifier les sites et à aborder les menaces contre la santé humaine et l'environnement.	Mars 2005	●



PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
Extrait 1.6 Conformité des ports pour petits bateaux aux règlements et normes dans le domaine de l'environnement	Au cours de la période de 2003-06, les Ports pour petits bateaux ont réalisé 2 832 projets d'entretien, de réparation ou de dessaisissement à l'échelle nationale. Tous les projets devant être conformes aux règlements et normes en vigueur dans le domaine de l'environnement l'étaient, incluant les évaluations environnementales et la mise en œuvre de mesures d'indemnisation environnementale.	2006	●
Extrait 1.7 Plans de gestion environnementale dans les ports essentiels	Au 31 mars 2006, 553 des 620 ports gérés par les administrations portuaires, soit 89 %, avaient présenté les plans de gestion environnementale exigés.	Mars 2006	◐
Extrait 1.8 Évaluations environnementales stratégiques (EES)	La structure de responsabilisation en ce qui a trait aux évaluations environnementales est en place au MPO, selon le guide sur les évaluations environnementales stratégiques de janvier 2005.	2005	●

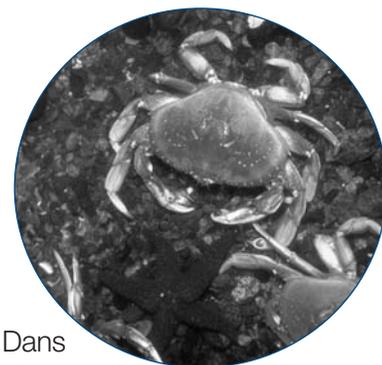


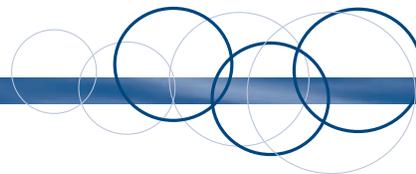
PRODUITS	RÉSULTATS	DATE BUTOIR	PROGRÈS
Activité ciblée 2: Renouvellement de la flotte civile du gouvernement.			
Extrant 2.1 Initiative de renouvellement de gestion de la flotte	L'examen organisationnel de la gestion a été complété dans les régions. Un plan de mise en œuvre a été instauré pour l'organisation de normalisation qui a été approuvée.	Juin 2006	●
	L'examen du processus de planification de la mise en œuvre de la flotte a été complété.*	Mars 2005	●
* Ces deux processus sont soumis à de constantes révisions et améliorations.	Le modèle standard d'établissement des coûts de la flotte a été mis en œuvre.	Mars 2005	●
Extrant 2.2 Nombre et éventail idéal de navires pour répondre aux besoins des clients	La GCC a reçu les 47 derniers bateaux de sauvetage pour compléter cette classe d'embarcations.	Juillet 2005	●

4. Conclusion

La SDD de 2007–2009 illustre la détermination du MPO à la réalisation des objectifs du gouvernement canadien en matière de développement durable. La vision du ministère place le développement durable au cœur de la planification à long terme alors que des efforts sont maintenus dans l'intégration accrue des méthodes de planification des activités, des ressources humaines et des finances dans le cadre du cycle de planification du ministère. Le MPO s'efforce d'aller au-delà de la reconnaissance des projets actuels comme étant des activités de développement durable afin d'assurer ainsi que la notion de développement durable soit davantage prise en compte dans ses décisions.

Le MPO continuera de déployer tous les efforts possibles pour agir de façon progressive et proactive dans son approche axée sur le développement durable. Dans l'élaboration des SDD au fil des ans, celles-ci continueront de refléter l'évolution du développement durable en tant que concept, en plus de servir de pierre angulaire de l'innovation et du leadership au MPO.





ANNEXE 1

Information de référence sur l'élaboration de la SDD 2007–2009

A. Considérations historiques

L'évolution de la notion de développement durable

Il y a environ 30 ans naissait la notion de développement durable en réaction au désir croissant d'assurer un équilibre entre le développement économique et social et le concept d'intendance de nos ressources naturelles. La *Commission mondiale de 1987 sur l'environnement et le développement* fut un événement marquant au cours duquel le rapport intitulé *Notre avenir à tous* a été publié. Cette publication, également appelée *Rapport Brundtland*, comportait une définition ad hoc du développement durable qui est toujours en usage au sein de notre gouvernement, soit : *développement répondant aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins*. (Pour de plus amples renseignements, veuillez chercher le document numéro A/42/427 à l'adresse <http://documents.un.org/>.)

Quelques années plus tard, le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) fut une conférence sans précédent consacrée à l'environnement et au développement, tant par son ampleur que par la portée des préoccupations qu'on y abordait, alors que le développement durable occupait l'avant-scène du programme mondial. On élaborait la vision de façon à y intégrer des éléments comme la justice sociale, la solidarité, la coopération et la lutte contre la pauvreté qui devenaient ainsi des principes-clés du développement durable. Au cours de cette conférence, on publia un plan du développement durable au 21^e siècle intitulé *Action 21*, qui servit de base aux initiatives gouvernementales en matière de

développement durable de plusieurs pays membres des Nations unies, dont le Canada.

Plus récemment, le Sommet mondial de 2005 soulignait l'importance de piliers interreliés et mutuellement renforcés pour le développement durable, soit dans les domaines économique, social et environnemental. Au Canada, on adhère à cette notion des trois piliers comme en témoignent les plus récents amendements à la *Loi sur le vérificateur général*. En vertu de ces piliers, on voit le développement durable comme une notion en constante évolution reposant sur l'intégration des préoccupations sociales, économiques et environnementales. Le développement durable devient possible grâce à l'intégration de l'environnement et l'économie, la protection des écosystèmes et de la santé des Canadiens, la promotion de l'équité, la prévention de la pollution ou l'adoption d'une approche intégrée pour la planification et dans le cadre du processus décisionnel, par exemple. C'est en tenant compte de ces piliers que la SDD 2007–2009 a été élaborée au MPO.

En décembre 1995, on amenda la *Loi sur le vérificateur général* pour aider à améliorer le rendement du gouvernement en ce qui concerne la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. On créa le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) afin de surveiller la mesure dans laquelle les ministères et organismes ont atteint leurs objectifs et mis en œuvre les plans d'action énoncés dans leurs stratégies. On présente les résultats dans les rapports que le commissaire remet chaque année à la Chambre des communes.

La SDD offre à la CEDD et aux Canadiens un cadre portant sur le développement durable axé sur l'imputabilité. En d'autres termes, la nature de la SDD peut être résumée en quatre étapes générales soit : 1) la planification des activités reliées au mandat du MPO et au service opérationnel de la Garde côtière canadienne portant sur le développement durable; 2) la mise en œuvre de ces activités planifiées;

3) l'évaluation des résultats; et 4) le rapport du progrès et des réalisations à la population canadienne.

Dans ses recommandations récentes, la CEDD encourage les ministères d'aller au-delà des affaires courantes au niveau des engagements prévus dans les SDDs. Ce document tente d'atteindre un équilibre entre cet objectif tout en s'assurant que les activités prévues pour le MPO représentent un mouvement vers une approche plus tangible, comportant des engagements réalistes, mesurables et réalisables (voir section 2 du plan d'action).

B. Sondages d'opinions

Consultations du ministère et sondages d'opinion publique

Une des meilleures façons de définir le développement durable consiste dans les valeurs qui lui servent de base. Les consultations récentes menées par le ministère

et les sondages d'opinion publique ont aidé le MPO à mieux comprendre les éventuels problèmes, les impacts, ainsi que les attentes entourant la planification et la mise en œuvre des engagements dans le cadre de la SDD. Le ministère a recueilli les opinions de sources variées pour s'assurer d'harmoniser sa vision du développement durable avec les intérêts des Canadiens. Les résultats ont permis d'orienter la définition des priorités et la conceptualisation pour 2007–2009.

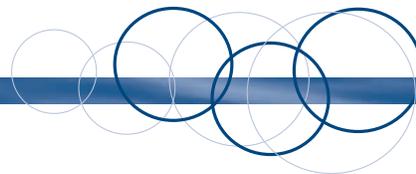
La SDD a été élaborée à partir des résultats d'une panoplie de consultations internes et externes effectuées au cours de la dernière année, incluant un groupe de travail au MPO; des groupes de discussions internes; une enquête électronique auprès d'intervenants clés; ainsi que les résultats de sondages d'opinion.

En plus des groupes de concertation internes du ministère, on compte sur les opinions d'un vaste public externe afin que le document puisse mieux répondre aux attentes des

18. Résultats des discussions des groupes de discussion

Voici quels sont les principaux messages émanant des discussions des groupes de concertation au ministère :

- Les participants aux groupes de concertation étaient désireux de mieux comprendre ce que signifie le développement durable pour le MPO;
- Les répondants ont demandé des références plus évidentes et plus explicites au développement durable dans le processus décisionnel du MPO;
- Les participants souhaitaient que les engagements pris dans la SDD soient moins nombreux mais plus réalistes;
- On considère que la SDD offre au MPO la possibilité de démontrer son engagement et son leadership; et
- On a mentionné que l'approche du ministère relative aux méthodes et aux documents de planification intégrée pourrait bénéficier de la SDD.



19. Résultats du sondage de référence

- **P**resque 60 % des répondants savaient déjà que le rôle principal du MPO consiste à assurer le développement durable des océans et des voies navigables au Canada.
- La plupart des répondants (70 %) entretenaient une impression favorable de la capacité du MPO à assurer un équilibre entre l'environnement et les besoins économiques et sociaux des Canadiens.
- Les répondants ont exprimé dans une grande proportion leur confiance dans la capacité de la Garde côtière à offrir des services efficaces en ce qui concerne les interventions en cas d'urgence, incluant lors des déversements de pétrole (résultat de 8 sur 10 ou plus pour la moitié des répondants).
- Plusieurs répondants croyaient que les décisions que le MPO avait prises en rapport avec le développement durable sont *très bonnes* (11 %) ou *relativement bonnes* (59 %).

intervenants et des Canadiens en général. Le *Sondage de référence 2006 du MPO sur l'opinion des Canadiens qui résident dans les zones côtières, nordiques, riveraines et intérieures* – appelé également *Sondage de référence* – renferme à l'intention du MPO des données quantitatives sur les facteurs influençant les opinions et les perceptions publiques relatives à certaines questions, en plus de présenter un volet important consacré au développement durable.

Dans le sondage de référence, on définit le développement durable comme « l'utilisation réfléchie et responsable des ressources des océans et des eaux douces afin que les générations futures puissent continuer à les utiliser ». La plupart des répondants (70 %) entretenaient une impression favorable de la capacité du MPO à assurer un équilibre entre l'environnement et les besoins économiques et sociaux des Canadiens. En équilibrant ces besoins, on accordait généralement davantage d'importance au volet environnemental (45 % de tous les répondants, dont 22 % ont opté entièrement pour les considérations d'ordre environnemental) aux dépens des considérations d'ordre économique ou social. Cependant, même si 70 % des répondants ont précisé qu'on doit habituellement en arriver à un compromis entre les trois piliers du

développement durable, un équilibre parfait représentait le scénario préconisé par 38 % de tous les répondants. Les résidents de la côte ouest étaient les plus susceptibles d'accorder la plus haute priorité à l'environnement au moment de faire des compromis (53 %), suivi de près par les gens vivant près des étendues d'eau douce (49 %), et ensuite par les gens vivant dans le Nord (42 %), dans l'Est (41 %) et en régions intérieures (37 %).

Un autre résultat frappant de ce sondage révèle que 32 % des répondants ont placé parmi leurs trois premières priorités le but du MPO qui consiste à devenir un chef de file mondial dans le domaine de la pisciculture et la conchyliculture. Ils ont également affirmé avec conviction leur croyance à l'effet que le MPO parvient vraiment à se hisser au rang de chef de file mondial dans le domaine du développement durable des pêches, de la pisciculture et des autres ressources océaniques (66 % sont d'accord, alors que 18 % ont insisté pour dire qu'ils étaient « tout-à-fait d'accord »).

Les impressions générales positives et les cotes de rendement du MPO comprennent les décisions très bonnes (11 %) et relativement bonnes (59 %) que le ministère prend dans le domaine du développement durable. Mentionnons également que les points de vue des Canadiens en général sont habituellement



plus critiques dans l'Ouest, où l'on constate également des niveaux de préoccupation plus élevés à l'égard de l'environnement.

Sondage électronique auprès des intervenants

Aux fins précises de la présente SDD, on a effectué un sondage électronique dans le but de recueillir davantage de renseignements précis sur les attentes des principaux intervenants au sujet du sens que le développement durable revêt à leurs yeux et sur la façon dont ils perçoivent le rôle du MPO lorsqu'il s'agit de réaliser les objectifs de développement durable. Les principaux intervenants qu'on avait ciblés à l'échelle nationale ont répondu à un questionnaire en ligne et exprimé leurs opinions sur les efforts que le ministère déploie dans le domaine du développement durable. Ces résultats sont venus s'ajouter aux initiatives qu'on a évoquées précédemment afin d'encadrer l'élaboration de l'actuelle SDD.

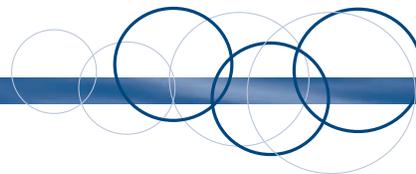
Les organisations répondantes provenaient des différentes régions du Canada et la plupart représentaient des associations de pêcheurs sportifs ou commerciaux ou de plaisanciers, des organismes dans le domaine de la conservation ou de l'environnement, le gouvernement, les industries maritimes, ainsi que des organisations académiques ou scientifiques.

Une grande majorité des répondants savaient déjà que le mandat du MPO comportait un volet important consacré au développement durable. Cependant, à peine la moitié d'entre eux croyaient que le ministère réussit généralement à intégrer les principes de développement durable dans ses activités. Ils croient que le

MPO pourrait mieux équilibrer les besoins environnementaux, ainsi que les besoins économiques et sociaux des Canadiens, incluant des communautés de pêcheurs, lorsque vient le temps des décisions en matière de développement durable. Cependant, les résultats du sondage révèlent également l'importance énorme qu'on accorde au MPO et à ses qualités de champion dans les domaines comme la protection de l'habitat du poisson, la recherche consacrée aux pêches et la gestion des pêches. On a loué le ministère pour son développement durable des pêches, en particulier la pêche à la grosse crevette, mais plusieurs des intervenants interrogés croient qu'il y a encore place à l'amélioration.

Les répondants étaient généralement d'accord avec le fait que la SDD devait renfermer des engagements clairs que tous les Canadiens – et non seulement les fonctionnaires et les intervenants – puissent comprendre et auxquels ils pourraient s'identifier. Cependant, la plupart considéraient qu'on avait déjà présenté adéquatement le contenu des SDD aux intervenants du MPO et que celles-ci devaient servir d'outils pour favoriser un développement durable axé sur la collaboration entre le MPO et ses intervenants.

Enfin, un des messages non-équivoques émanant de ce sondage est l'importance du développement durable pour les intervenants du MPO. Ceux-ci ont manifesté leur intérêt à participer de façon active aux discussions futures consacrées aux priorités et aux activités du MPO dans le domaine du développement durable.



C. Lien avec les priorités du fédéral

Évolution du contexte

Reposant sur l'approche du gouvernement canadien et sur l'esprit de la nouvelle *Loi sur l'imputabilité*, le MPO est déterminé à prioriser l'imputabilité et l'intégration de ses méthodes. Les résultats pour les Canadiens constituent une priorité du fédéral et la raison d'être de la SDD.

En 2005-2006, Environnement Canada encadrait l'élaboration de directives touchant les objectifs communs des ministères du fédéral afin d'accroître la cohérence des politiques et l'imputabilité dans les SDD ministérielles. Cette quatrième série de SDD nous offre l'occasion de mettre cette approche en pratique et d'assurer la cohérence en se basant sur un ensemble commun d'objectifs du fédéral dans le domaine du développement durable, pour suite consolider l'imputabilité à l'égard des Canadiens en élaborant des normes communes en matière de format. Alors qu'on s'attend à ce que les ministères contribuent aux objectifs de développement durable, lorsque ceux-ci conviennent à la nature de leurs opérations, on les encourage également à favoriser les engagements propres de leur ministère en matière de SDD.

Rendement antérieur du MPO

C'est en 1997 que prenait naissance la SDD du MPO alors qu'on publia la première stratégie intitulée *Développement durable : Un cadre stratégique*. Partant de ce premier cadre, on publia en 2001 une deuxième stratégie intitulée *Accroître la sensibilisation et la capacité : Un plan d'action pour la poursuite du développement durable*.

En raison des délais associés à la publication d'un nouveau plan stratégique et d'un nouveau Plan d'évaluation ministérielle et d'ajustement (PEMA) pour le MPO, on décida de ne produire en 2004 qu'un rapport d'étape pour la stratégie de 2001-2003, plutôt qu'une stratégie à grande échelle. Le CEDD a vérifié les stratégies ministérielles qu'on a déposées, mais puisque la stratégie du MPO était décalée, on n'en a pas tenu compte dans la vérification.

En mars 2004, on publia *Nos eaux, notre avenir – Atteindre un meilleur équilibre*, la SDD de 2005-2006 du MPO (on peut consulter les publications précédentes à l'adresse http://www.dfo-mpo.gc.ca/publication_f.htm). On soulignait, dans la SDD, qu'un aspect essentiel de la nouvelle vision du ministère concerne le développement durable et que celui-ci joue un rôle important dans les activités du MPO.

20. Buts du gouvernement du Canada

Les directives fédérales élaborées par Environnement Canada en collaboration avec d'autres ministères et organismes du fédéral placent les buts du développement durable dans deux grandes catégories :

1) Buts ayant trait à la qualité de l'environnement

- Eau propre
- Air pur
- Changement climatique

2) Buts ayant trait à la gestion du développement durable

- Collectivités durables
- Développement durable et utilisation des ressources naturelles
- Gouvernance en matière de développement durable

Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web à l'adresse <http://www.ec.gc.ca>.

En effet, la publication du plan stratégique ministériel de 2005-2010 est venue définir une nouvelle vision pour le ministère : *Veiller à l'excellence des services offerts à la population canadienne afin d'assurer le développement durable et l'utilisation sécuritaire des eaux du Canada*. En vertu d'une telle vision, le MPO joue un rôle important sur le plan de l'intendance en plus d'aider le Canada à prêcher par l'exemple dans le domaine du développement durable et des opérations à l'échelle mondiale.

La SDD de 2007-2009 permet maintenant d'aligner le MPO avec le cycle de rapports régulier du gouvernement canadien, juste à temps pour la quatrième ronde de SDD ministérielles publiée en décembre 2006. L'approche du MPO consiste à contribuer aux priorités fédérales, à nous conformer aux directives fédérales tout en tenant compte de la vision ministérielle et des autres documents de planification, comme le plan stratégique du ministère, les SDD antérieures et les plans d'activité annuels.

D. Approche du MPO

Leçons apprises

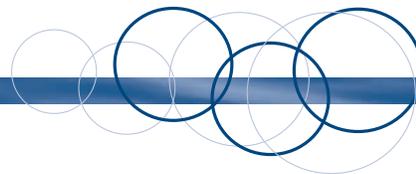
Une autre façon de définir le développement durable consiste à jeter un regard sur le passé et sur nos origines. Pour la quatrième série de SDD, le MPO a tenu compte des commentaires et des orientations résultant de façon générale de la vérification du CEDD pour s'assurer d'intégrer à sa SDD les recommandations du commissaire. De plus, le MPO a complété une évaluation interne de sa SDD de 2001-2003 dans laquelle on pouvait trouver des recommandations visant à améliorer les SDD à venir. Cette évaluation a permis de déterminer la mesure dans laquelle le MPO se conformait aux exigences politiques du fédéral en matière de développement durable; si les buts et les objectifs avaient été atteints, ainsi que les résultats planifiés de la SDD de 2001-2003;

et si les objectifs de la SDD cadraient avec le mandat du ministère.

En réponse à cet avis scientifique, on a élaboré un plan d'action de la gestion dans lequel on reconnaissait les domaines d'amélioration en plus de souligner les plans éventuels visant à combler les lacunes. Par exemple, la SDD 2007-2009 permet de poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la stratégie d'évaluation du rendement qu'on a déjà intégré au processus et au document de la SDD de 2005-2006, en incluant un modèle logique et des indicateurs de rendement. Le rendement des stratégies antérieures a révélé que le MPO est déterminé à réaliser les objectifs prévus. Cependant, il faudra également un certain temps afin que le MPO puisse atteindre son objectif ultime en matière de développement durable. Depuis le début des publications consacrées à la SDD, certaines améliorations ont été mises au point afin de produire des stratégies qui reposent non seulement sur les engagements et sur les résultats antérieurs, mais qui reflètent également de façon continue les aspects contextuels reposant sur des structures plus fiables sur le plan de l'imputabilité et qui sont de plus en plus intéressantes et accessibles à tous.

Méthodologie du modèle logique

On fait appel à un modèle logique afin d'illustrer de façon sommaire les activités qui constituent une politique, un programme ou une initiative, ainsi que la séquence des résultats prévus découlant de ces activités. On y présente une stratégie globale pour l'orientation future en plus de définir les paramètres d'action. Ce modèle définit également les méthodes qualitatives ou quantitatives permettant de mesurer un dénouement qui définira le rendement des activités planifiées. Le modèle logique de 2007-2009, lequel est basé sur la vision du MPO, encadre les efforts du ministère : ce qu'il souhaite réaliser; ce qu'il fera; et la façon dont il mesurera ses résultats.



21. Terminologie simplifiée du modèle logique

But ultime : définit l'orientation générale.

Activité : identifie un engagement particulier.

But : définit les paramètres des différentes actions.

Indicateur de rendement : mesure le degré de réussite.

Résultat : décrit le résultat anticipé après avoir complété les différentes activités.

Échéance : établit le délai dans lequel on prévoit que l'activité sera complétée.

Modèle logique pour la vision du MPO

Ce qui sera obtenu			Ce qui sera fait	Comment seront mesurés les résultats	
But ultime	Buts	Résultats	Activités	Indicateurs de rendement	Échéances

Le tableau suivant nous montre la façon dont cette approche est structurée, ainsi que la méthodologie employée pour élaborer le plan d'action plus détaillé du MPO. La flèche indique la chaîne logique des résultats prévus, à partir des activités planifiées jusqu'aux dénouements souhaités et aux indicateurs de rendement précis. Le but ultime du MPO consiste à provoquer un changement de culture dans le but d'inclure le développement durable au processus décisionnel afin d'aider à réaliser les trois dénouements souhaités du MPO. Ce modèle logique vient compléter les tableaux qu'on retrouve dans le plan d'action, qui présentent tous la même logique, mais qui sont plus détaillés en ce qui concerne les activités, les dénouements, les indicateurs de rendement et les objectifs en tant que tels.

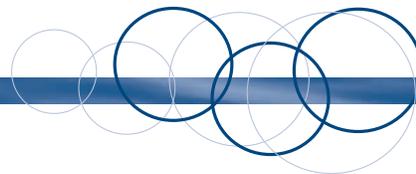
Évaluation et mesure

Dans le contexte de la modernisation des pratiques de gestion et des directives de la CEDD quant à l'intégration du développement durable dans la planification des activités et opérations, le MPO a entamé des changements à ses processus de planification ministérielle afin de les relier davantage aux ressources humaines, financières et stratégiques. Les changements assurent que les priorités sont mises à jour selon une analyse de l'environnement, d'une analyse démographique et des ressources financières. De plus, la constance dans la collection et l'analyse des données contribuera à l'atteinte des objectifs en matière d'évaluation et de surveillance.

Les rapports sur la SDD sont faits au Parlement par le biais de Rapports ministériels sur le rendement et des Rapports sur les plans et les priorités.

ANNEXE 2: Glossaire

ACÉ – Association canadienne de l'électricité	IGOP – Initiative de gestion des opérations de pêche
ACEE – Agence canadienne d'évaluation environnementale	INN – Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
ANIR – Association nationale des industries des ressources	LCEE – Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
ANUP – Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons	LEP – Loi sur les espèces en péril
AP – Administration portuaire	MPO – Ministère des Pêches et Océans
AP – Approche de précaution	OAA – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
APC – Atlantic Policy Congress of First Nation's Chiefs Secretariat Inc.	OPANO – Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
APEC – Coopération économique Asie-Pacifique	ORGP – Organisation régionale de gestion des pêches
BCE – Bureau de la coordination de l'environnement	PAD – Pêches et aquaculture durables
CCMPA – Conseil canadien des ministres des Pêches et de l'Aquaculture	PAGHRI – Programme de gestion autochtone de l'habitat dans les régions intérieures
CDRHAC – Conseil pour le développement des ressources humaines autochtones du Canada	PAGRAO – Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques
CEDD – Commissaire à l'environnement et au développement durable	PAO – Plan d'action pour les océans
CGRR – Cadre de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats	PASFC – Plan d'action sur les sites fédéraux contaminés
COSEPAC – Comité sur la situation des espèces en péril au Canada	PGE – Programme de gestion de l'environnement
CSP – Commandant sur place	PGH – Programme de gestion d'habitat
DGGA – Direction générale de la gestion de l'aquaculture	PMPE – Plan de modernisation du processus environnemental
DO – Directives opérationnelles	PPB – Ports pour petits bateaux
EAE – Espèces aquatiques envahissantes	REEE – Rapport d'examen et d'évaluation de l'écosystème
EASP – Écosystèmes aquatiques sains et productifs	RMR – Rapport ministériel sur le rendement
EE – Évaluation environnementale	SDD – Stratégie de développement durable
EES – Évaluation environnementale stratégique	SGSSE – Système de gestion de la santé, la sécurité et l'environnement
FCM – Fédération canadienne des municipalités	SHMC – Surveillance de l'habitat et modernisation de la conformité
FPT – Fédéral-Provincial/Territorial	SMDD – Sommet mondial sur le développement durable
GCC – Garde côtière canadienne	SPA – Stratégie des pêches autochtones
GES – Gaz à effet de serre	VNSA – Voies navigables sécuritaires et accessibles
GTHM – Groupe de travail sur la haute mer	ZÉGO – Zone étendue de gestion des océans
IAM – Initiative de l'après-Marshall	ZPM – Zone de protection marine



ANNEXE 3: Index des cases de texte

	Page
Case de texte 1 – Définition du développement durable au MPO	8
Case de texte 2 – Le projet Poissons loups – Phase III : Une étude de cas de la Région du Québec	16
Case de texte 3 – Le projet de la Zone de protection marine de Manicouagan : Une étude de cas de la région du Québec	20
Case de texte 4 – Développement intégré du port de Petit de Grat : Étude de cas de la région des Maritimes	23
Case de texte 5 – Cartographie du fond marin : Amélioration de la durabilité de la pêche aux pétoncles : Étude de cas de la région des Maritimes	26
Case de texte 6 – Gestion des pêches basée sur les approches de précaution et des écosystèmes	28
Case de texte 7 – La gestion de la pêche côtière au hareng dans le sud du golfe Saint-Laurent : Étude de cas de la région du golfe	30
Case de texte 8 – Contribution du MPO à la durabilité rurale de Terre-Neuve grâce à l'aquaculture : Étude de cas de la région de Terre-Neuve et Labrador	32
Case de texte 9 – Réforme des pêches de saumon du Pacifique : Étude de cas de la région du Pacifique	34
Case de texte 10 – Intendance partagée du saumon de la rivière Northwest Étude de cas de la région Terre-Neuve et Labrador	36
Case de texte 11 – Mise en œuvre des propositions du Groupe de travail sur la haute mer (GTHM)	37
Case de texte 12 – Réformes efficaces de l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO)	38
Case de texte 13 – Les jardins pluviaux : Étude de cas de la région du Pacifique	40
Case de texte 14 – Audit énergétique par l'équipe écologique du MPO	41
Case de texte 15 – L'IOB se convertit au gaz naturel : Étude de cas de la région des Maritimes	44
Case de texte 16 – Le Bureau de la coordination environnementale	47
Case de texte 17 – Innovateurs et adaptateurs précurseurs : les employés de la région du Centre et de l'Arctique au service de l'écologisation	49
Case de texte 18 – Résultats des discussions des groupes de discussion	68
Case de texte 19 – Résultats du sondage de référence	69
Case de texte 20 – Buts du gouvernement du Canada	71
Case de texte 21 – Terminologie simplifiée du modèle logique	73